

Enseignement de et en langue basque : bilan des travaux 2014-2015 et programme de travail 2015-2016

Euskararen eta euskarazko irakaskuntza : 2014-2015eko egitekoen bilana eta 2015-2016ko lan programa

Contexte:

Dans le cadre du comité de suivi de la convention Education nationale/Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques relative à la concertation portant sur le développement et la structuration de l'offre d'enseignement de et en langue basque, les partenaires établissent chaque année un bilan annuel des travaux développés au cours de l'année scolaire écoulée et adoptent, sur proposition de l'Office public de la langue basque, un programme de travail annuel détaillant les différentes actions à mener durant la l'année scolaire à venir dans le domaine de l'enseignement, ainsi que les intervenants chargés de leur mise en œuvre et le calendrier.

Le 19 septembre 2014, une Assemblée générale de l'OPLB dédiée à l'enseignement s'est tenue en présence du Recteur de l'académie de Bordeaux et de l'Inspecteur d'académie des Pyrénées-Atlantiques. Il a alors été convenu que, dans l'attente de l'évolution du cadre conventionnel en matière d'enseignement de et en langue basque, l'Assemblée générale de l'OPLB tiendrait lieu de comité de suivi de la convention actuelle.

Présentation du projet :

Le bilan des travaux développés au cours de l'année scolaire 2014-15 par l'OPLB et ses partenaires dans le domaine de l'enseignement, tout comme le programme de travail 2015-16 joints en annexes au présent rapport, se basent sur les différentes orientations actées par les membres de l'OPLB :

- Volet 1 de la programmation pluriannuelle des enseignements de et en langue basque relatif au développement quantitatif de l'offre d'enseignement, adopté par le Conseil d'administration du 20 décembre 2005;
- Volet 2 de la programmation pluriannuelle des enseignements de et en langue basque relatif à la structuration qualitative des enseignements, adopté par le Conseil d'administration du 30 janvier 2008;
- Décisions relatives à la mise en œuvre des Volet 1 et Volet 2 de la programmation pluriannuelle, adoptées par l'Assemblée générale du 2 juin 2015;
- Mesures d'accompagnement : base de données, production de matériel pédagogique, usage périscolaire.

Testuingurua:

Hezkunde nazionala Pirinio atlantikoetako / Departamendu kontseiluaren arteko hitzarmenaren jarraipen batzordearen eremuan euskarazko euskararen irakaskuntza eskaintzaren garatzea eta egituraketari dagokion hitzartzean, partaideek urtero ikasturtean garatu lanen bilana egiten eta adosten dute, Euskararen Erakunde Publikoak proposatutako, ikasturtean zehar eraman beharreko irakaskuntzari lotu ekintzak, baita hauen gauzatzeaz arduratuko diren bitartekariak eta egutegia biltzen dituen urteko lan programa.

2014ko buruilaren 19an, irakaskuntzari dagokion EEPren Biltzar nagusia iragan zen, Bordaleko errektorea eta Pirinio Atlantikoetako akademia ikuskariarekin. Hitzartua izan zen, euskarazko eta euskararen irakaskuntza eremuaren garapenaren igurikatzean, EEPren Biltzar nagusia izanen zela gaur egungo hitzarmena jarraikiko zuen Batzordea.

Proiektuaren aurkezpena:

Irakaskuntzan, EEPk eta haren partaideek, 2014-2015 ikasturtean eramandako lanen bilanak, eta 2015-2016 urteko lan programak (txosten honi lotu eranskinak ikus), EEPko kideek aktatu norabideetan oinarritzen dira :

- euskararen eta euskarazko irakaskuntzaren urteanitzeko programazioko 1. atala eskaintzaren garapen kantitatiboari dagokiona, 2005eko abenduaren 20ko Administrazio kontseiluak adostua.
- euskararen eta euskarazko irakaskuntzaren urteanitzeko programazioko 2. atala irakaskuntzen egituraketa kualitatiboari dagokiona, 2008ko urtarrilaren 30ko Administrazion kontseiluak adostua;
- urteanitzeko programazioaren lehen eta 2. atalen plantan jartzeari dagokien erabakia, 2015eko ekainaren 2ko Biltzar nagusia.
- laguntza neurriak : datu baseak, material pedagogikoaren ekoizpena, eskola inguruko erabilera.

Rapport adopté – Enseignement : bilan des travaux 2014-2015 et programme de travail 2015-2016 Bozkatu txostena – Irakaskuntza : 2014-2015eko egitekoen bilana eta 2015-2016ko lan programa

Délibération:

L'Assemblée générale de l'OPLB décide :

- d'adopter le bilan des travaux développés au cours de l'année 2014-15 joint en annexe ;
- d'adopter le programme de travail 2015-16 joint en annexe ;
- de charger le président de l'OPLB d'engager la mise en œuvre de ce programme de travail.

Adopté à l'unanimité.

Erabakia:

EEPren Biltzar nagusiak erabakitzen du :

- eranskinetan juntatu 2014-2015. urtean zehar garatutako lan bilanaren adostea ;
- eranskinetan juntatu 2015-2016 lan programaren adostea ;
- EEPren lehendakariak bere gain hartu dezan lan programaren plantan jartzea.

Aho batez adostua.



Convention relative à l'enseignement du basque et en basque entre le Ministère de l'Education nationale et le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

BILAN

des travaux développés au cours de l'année scolaire 2014-15 par l'Office public de la langue basque et ses partenaires dans le domaine de l'enseignement en langue basque

Sommaire

Pı	réamb	ule : rappel du cadre	5
		veloppement de l'offre d'enseignement : mise en œuvre du Volet 1 de l nmation pluriannuelle des enseignements en langue basque	8
	1.1.	Enseignement public : 1 ^{er} degré	
	1.2.	Enseignement public: 2 nd degré1	
	1.3.	Enseignement privé confessionnel : 1 ^{er} degré1	
	1.4.	Enseignement privé confessionnel : 2 nd degré1	
	1.5.	Enseignement technologique et professionnel1	0
	1.6.	La ressource enseignante1	
	1.7.	Bilan de l'évolution de l'offre d'enseignement en langue basque après mesures 1	2
		mise en œuvre du volet 2 de la programmation pluriannuelle de l'enseignement d	
et		sque 1	
		Orientation 1 : définition des compétences à atteindre et mise en œuvre de	
		dures d'évaluation et de certification1	
	2.2.	Orientation 2: adaptation des dispositifs de formation des enseignants du 16	٢
		aux spécificités de l'enseignement bilingue1	
	2.3.	Orientation 3: document d'orientation pour l'organisation des enseignements dar	ıS
		ablissements bilingues du 1er degré, à destination des écoles et des autres public	
		familles)	
		Orientation 4 : mise en œuvre d'un nouveau mode opératoire pour la préparation	
		écisions d'attribution et retrait des moyens d'enseignement pour les écoles bilingue	
		té horaire1	
		Orientation 5 : expérimentations pédagogiques nécessitant l'augmentation d	
	nomb	re d'heures d'enseignement en basque dans les sections bilingues du 1er degré 1	6
	2.6.	Orientation 6: convention Education Nationale/Seaska/OPLB	7
	2.7.	Orientation 7 : mise en œuvre d'un plan de consolidation de l'enseignemer	١t
	biling	ue dans le secondaire par l'augmentation des heures dispensées en langue basque 1	8
	2.8.	Amélioration des taux d'entrée et de continuité dans l'enseignement bilingue 2	0
3.	. La	base de données enseignement2	0
1	La	production de matériel pédagogique2	1
		Les modalités de participation financière de l'Education nationale2	
	4.2.	Les modalités de participation financière de l'OPLB	
		dispositif d'appui à la pratique de la langue basque dans les établissement	
5(s en dehors des cours	う っ
	5.1.		
	5.2.	Etablissements du 1 ^{er} degré	
	5.3.	Etablissements de 2 nd degré2	5

Préambule: rappel du cadre

Une mission qui s'inscrit dans un cadre juridique et conventionnel

L'Office public de la langue basque (OPLB), groupement d'intérêt public associant l'Etat, les collectivités territoriales (Région et Département) et les élus du Pays Basque (Conseil des élus du Pays Basque et Syndicat intercommunal de soutien à la culture basque) a été créé le 26 novembre 2004 afin de définir et de mettre en place une politique linguistique en faveur de la langue basque.

Ce mode d'organisation permet de réunir au sein d'un même organisme de droit public l'ensemble des acteurs institutionnels, afin de mutualiser les moyens mobilisés et de développer une politique publique concertée en faveur de la langue basque.

Chacun des partenaires peut ainsi exercer ses compétences dans les domaines concernant la langue basque en disposant d'un cadre commun de référence et inscrire son action en cohérence avec celle des autres acteurs publics.

Cette démarche expérimentale au service d'une politique linguistique plus efficace a franchi une étape importante en décembre 2006 avec l'adoption à l'unanimité des membres du Conseil d'administration du projet de politique linguistique "Un objectif central : des locuteurs complets ; un cœur de cible : les jeunes générations", qui fixe les orientations et les axes de travail de l'Office public.

L'enseignement du basque et en basque s'inscrit, avec d'autres enjeux (médias, petite enfance, usage social de la langue, sensibilisation,...), au cœur de ce projet de politique linguistique, car il constitue désormais le vecteur majeur de l'apprentissage de la langue par les jeunes générations. La prise en compte de la dimension stratégique de l'enseignement du basque à l'école s'appuie :

- d'une part sur la **participation officielle du ministère de l'Education nationale à l'Assemblée générale de l'OPLB et à son financement**,
- et d'autre part, sur la convention ministère de l'Education nationale / Conseil départemental, signée le 26 novembre 2004, et renouvelée le 20 décembre 2010.

Cette dernière confie à l'Office public de la langue basque une double mission :

- organiser un dispositif de concertation permanent :
 - o visant le développement et la structuration de l'offre d'enseignement du basque et en basque dans sa double dimension quantitative et qualitative dans les 3 filières d'enseignement
 - o portant sur les politiques à engager par les partenaires publics :
 - dans les domaines de compétence de l'Etat : postes, formations des enseignants, ouvertures des classes...
 - dans les domaines de compétence des collectivités locales : locaux, personnels périscolaires...
 - dans les domaines de compétences partagées : outils pédagogiques, sensibilisation des familles, mesure de la demande, procédures d'inscription...
- **assurer la cohérence et la complémentarité** des orientations prises en matière d'enseignement avec les autres thématiques de la politique linguistique.

Par ailleurs, l'OPLB, en tant que structure opérationnelle d'appui, est chargé :

- de diffuser toute information sur l'offre existante d'enseignement en langues régionales.
- d'organiser des opérations de sensibilisation et de promotion sur l'enseignement de et en langues régionales.
- d'organiser des enquêtes destinées à l'analyse de la demande d'enseignement de et en langues régionales.
- de concevoir et de proposer la mise en place d'une programmation pluriannuelle de l'offre d'enseignement assurant la cohérence, la complétude et la continuité des cursus tout au long de la scolarité.
- de proposer, sur ces bases, une carte des enseignements de et en langues régionales déclinant la programmation pluriannuelle : détermination du nombre de sites d'enseignement et choix de leur implantation.
- de préparer l'ouverture des sites prévus dans la programmation pluriannuelle par un travail de concertation avec les collectivités locales concernées par les investissements immobiliers et mobiliers à réaliser, l'organisation des transports d'élèves.
- de concevoir et de proposer des orientations relatives à l'organisation qualitative des enseignements, dans le but de répondre aux objectifs d'acquisition des compétences en langues régionales.
- de proposer des mesures d'adaptation du cadre réglementaire et administratif régissant l'enseignement de et en langues régionales, dans l'objectif de mieux prendre en compte la réalité de cet enseignement.
- de proposer des mesures et dispositifs d'appui à la production de matériel pédagogique.
- de proposer des mesures et dispositifs d'appui à l'usage périscolaire des langues régionales basque et occitane.
- d'établir un cadre de concertation avec les associations œuvrant dans le domaine des langues régionales basque et occitane, tout particulièrement les associations de parents d'élèves des trois filières d'enseignement bilingue.

Cette convention présente la particularité d'ouvrir un champ précis et ambitieux à la concertation des acteurs publics sur les questions relatives à l'enseignement sans modifier la répartition des compétences exercées par chacun.

Les principaux documents cadre de l'action de l'OPLB dans le domaine de l'enseignement en langue basque

Pour remplir sa mission, l'Office public a défini successivement deux documents d'orientation de la politique à mener dans le domaine de l'enseignement en langue basque, adoptés par le Conseil d'administration en présence du Recteur de l'académie de Bordeaux :

- le Volet 1 de la programmation pluriannuelle de l'offre d'enseignement du basque et en basque, adopté par le CA de l'OPLB le 20 décembre 2005, visant le développement et la structuration territoriale de l'offre d'enseignement en langue basque et qui s'inscrit pour la première fois dans une logique de politique de l'offre, dans le respect de trois principes directeurs :
 - assurer une couverture territoriale cohérente;
 - o garantir une continuité d'enseignement entre les différents niveaux scolaires ;
 - veiller à la libre adhésion des familles ;
- **le Volet 2 de la programmation pluriannuelle de l'offre d'enseignement du basque et en basque**, adopté par le CA de l'OPLB le 30 janvier 2008, visant la structuration qualitative des enseignements en langue basque.

Le 2 juin 2015, après sept années de mise en œuvre du Volet 1 et six années de mise en œuvre du Volet 2, l'Assemblée générale de l'OPLB a adopté, sur la base d'un bilan des avancées réalisées et des orientations dont la mise en œuvre restait partielle, un ensemble de propositions visant la poursuite et la progression dans la mise en œuvre des orientations actées dans les volets 1 et 2.

Le programme d'activités 2014-15

Depuis l'adoption de ces documents d'orientation, chaque année en fin d'année scolaire, les partenaires conviennent lors du comité de coordination de la convention Education nationale / Conseil départemental d'un programme d'activités à mener en concertation par l'OPLB et l'Education nationale au cours de l'année scolaire suivante. Le 19 septembre 2014, au cours d'une Assemblée générale de l'OPLB dédiée à l'enseignement, il a été décidé que désormais, l'Assemblée générale de l'OPLB tiendrait lieu de Comité de coordination.

C'est ainsi que l'Assemblée générale de l'OPLB a adopté, le 19 décembre 2014, **un programme des activités à mener au cours de l'année scolaire 2014-15**. Ce programme d'activités est rappelé en annexe 1.

Le présent document dresse un bilan des activités menées au cours de l'année 2014-15. Il se structure autour des cinq axes suivants composant le programme d'activités convenu :

- la mise en œuvre du Volet 1 de la programmation pluriannuelle de l'enseignement en langue basque ;
- la mise en œuvre du Volet 2 de la programmation pluriannuelle de l'enseignement en langue basque ;
- la base de données enseignement ;
- la production de matériel pédagogique ;
- le dispositif d'appui à la pratique de la langue basque dans les établissements scolaires en dehors des cours.

1. Développement de l'offre d'enseignement : mise en œuvre du Volet 1 de la programmation pluriannuelle des enseignements en langue basque

1.1. Enseignement public : 1er degré

Le Volet 1 de la programmation pluriannuelle prévoit que :

- toute programmation d'ouverture de section bilingue basque/français sur un des sites de l'enseignement public ne proposant pas à ce jour cet enseignement doit faire l'objet de deux préalables :
 - o un accord de principe de la commune concernée, garantissant l'engagement de celle-ci de prévoir les éventuels aménagements immobiliers nécessaires à la création de la section ;
 - l'engagement formalisé d'un nombre suffisant de parents d'élèves déjà scolarisés en TPS, PS ou MS de l'école concernée ou de parents d'élèves repérés comme devant inscrire leur enfant dans l'école, dans une perspective d'ouverture à la rentrée suivante dans l'ensemble des niveaux de maternelle.
- la sollicitation des municipalités et des parents concernés doit respecter le principe de la libre adhésion, qui s'appuie sur une information objective sur les modalités d'organisation de l'enseignement bilingue au sein d'un établissement.

Dans le respect de ces principes, l'ensemble des travaux effectués depuis lors pour étudier la faisabilité d'ouverture de nouvelles sections bilingues dans les écoles publiques a respecté la procédure suivante, menée en concertation avec les instances académiques :

- contact avec la municipalité concernée pour expliquer la démarche et recueillir son accord sur l'examen de la faisabilité de l'ouverture d'une section bilingue au sein de l'école ainsi que son engagement à prévoir les éventuels aménagements immobiliers nécessaires à la création de la section;
- organisation de temps d'information auprès des équipes pédagogiques ;
- organisation de temps d'information auprès des familles concernées en présence des responsables des circonscriptions du 1er degré concernées ;
- organisation d'un questionnement des familles, leur demandant de se positionner sur leur intention d'inscrire ou pas leur enfant en section bilingue, dans l'hypothèse d'une ouverture à la rentrée suivante ;
- recueil et analyse des réponses ;
- dans le cas d'un nombre insuffisant de réponses favorables, clôture du processus ;
- transmission pour décision aux instances académiques des résultats de l'enquête et de l'analyse globale relative au site étudié.

Cette procédure a été mise en œuvre de la même façon durant l'année 2014-15, dans les communes listées dans le programme de travail 2014-15 de l'OPLB (cf. annexe 1) :

- Bardos
- RPI Espès-Undurein / Charritte-de-Bas
- Ustaritz Idekia
- Anglet Aristide Briand
- RPI Licq / Laguinge
- Saint-Jean-de-Luz
- Bayonne
- Biarritz
- Boucau

Sur les 9 procédures engagées :

- 4 ont été conduites à leur terme : Bardos, RPI Espès-Undurein / Charritte-de-Bas, Anglet Aristide Briand et Ustaritz Idekia ;
- 5 n'ont pu être menées :
 - 1 suite à l'impossibilité de rencontrer les maires concernés (problème de calendrier) : RPI Licq / Laguinge ;
 - 3 suite à la décision de reporter à l'année 2015-16 la conduite de l'enquête de faisabilité : Boucau, Bayonne et Biarritz ;
 - o 1 suite à la priorité donnée par le maire au renforcement de la filière bilingue déjà existante par la mise en place d'une expérimentation d'immersion en maternelle : Saint-Jean-de-Luz

Partout où la mesure de la demande a été réalisée, cette dernière a été précédée d'une réunion d'information à destination des familles concernées, organisée en partenariat avec les municipalités. A chaque fois, ces réunions se sont tenues en présence des représentants de l'Education nationale (IEN).

Immédiatement après la réunion d'information, l'enquête a été adressée à l'ensemble des familles ayant un enfant scolarisé en petite et moyenne sections de maternelle, ainsi qu'aux familles prévoyant de scolariser un enfant en maternelle à la rentrée scolaire 2015-16, en se situant dans la perspective d'une éventuelle ouverture d'une nouvelle section bilingue sur les trois niveaux de maternelle (petite à grande section).

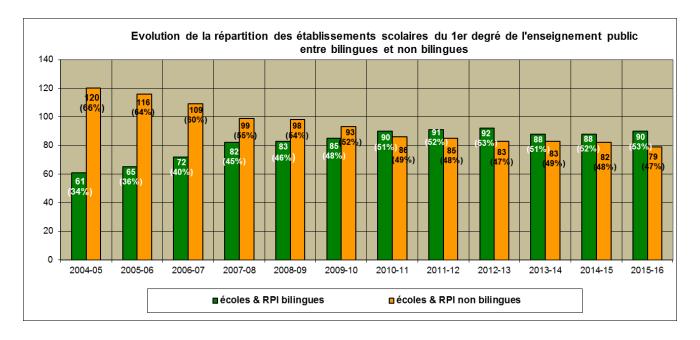
Dans les cas d'Ustaritz Idekia et Anglet Aristide Briand, l'enquête n'a pas révélé un nombre de familles suffisant pour envisager une ouverture de section bilingue : 6 réponses positives à Idekia, aucune à Anglet Aristide Briand

Dans les cas de Bardos et du RPI Espès-Undurein / Charritte-de-Bas, l'enquête a révélé un nombre significatif de familles souhaitant une inscription en enseignement bilingue pour leur enfant :

- Bardos: 13 réponses positives
- RPI Epès-Undurein / Charritte-de-Bas: 15 réponses positives

Dans les deux cas, l'Inspection d'Académie a décidé l'ouverture d'une section bilingue à la rentrée 2015.

Au final, ce sont donc deux nouvelles sections bilingues qui verront le jour à la rentrée 2015 dans l'enseignement public du 1^{er} degré, l'une à l'école primaire de Bardos, la seconde au RPI Espès-Undurein/Charritte-de-Bas. Cela porte à 34 le nombre d'ouverture de nouveaux sites bilingues dans l'enseignement public depuis la création de l'OPLB fin 2004.



1.2. Enseignement public : 2nd degré

Pas de site à l'étude en 2014-2015.

La continuité de l'offre d'enseignement bilingue en seconde au lycée René Cassin de Bayonne pour tous les élèves issus des collèges bilingues du BAB a été actée de nouveau lors de l'Assemblée générale de l'OPB du 2 juin 2015.

1.3. Enseignement privé confessionnel : 1er degré

Pas de site à l'étude en 2014-2015

1.4. Enseignement privé confessionnel : 2nd degré

Afin d'assurer la continuité dans le secondaire de l'offre d'enseignement bilingue créée en primaire à l'école Largenté en 2009, le collège Largenté de Bayonne a souhaité engager une procédure d'étude de faisabilité. En accord avec les responsables de la DDEC et le chef d'établissement, cette dernière a été conduite en 2014-15 en partenariat avec l'OPLB.

Les questionnaires d'enquête diffusés dans les différentes écoles bilingues de l'enseignement privé confessionnel dont sont issus la majorité des élèves du collège Largenté, ont permis d'identifier 15 élèves pour la 6^{ème} bilingue à la rentrée 2015. Une demande d'ouverture de section bilingue en classe de 6^{ème} pour la rentrée 2015 a été déposée auprès du CAEC.

Le collège dispose de ressources enseignantes bascophones permettant d'assurer, en plus de l'enseignement de la langue basque, l'enseignement de l'Histoire/Géographie et des Sciences et vie de la terre en langue basque.

Suite à la décision d'ouverture par le rectorat, l'offre d'enseignement bilingue proposée par le réseau des collèges de l'enseignement privé confessionnel s'est enrichie d'un collège supplémentaire à la rentrée 2015.

1.5. Enseignement technologique et professionnel

En complément du Volet 1 de la programmation pluriannuelle de l'offre d'enseignement en langue basque dans l'enseignement général, l'OPLB a depuis 2007-2008 amorcé un travail relatif à la création d'une offre d'enseignement bilingue dans l'enseignement professionnel, technologique et agricole en abordant la question sous l'angle des besoins de formation initiale de professionnels bascophones, que ces besoins soient repérés par les chefs d'établissement ou liés à la mise en œuvre de la politique linguistique.

C'est dans ce cadre qu'ont été progressivement engagés les premiers enseignements bilingues :

- enseignement technologique:
 - o seconde générale et technologique, première et terminale Services et technologies du management et de la gestion (STMG) au lycée St Joseph d'Ustaritz
 - o seconde générale et technologique, première et terminale Services et technologies de la santé et du social (ST2S) au lycée Ste Anne d'Anglet
- enseignement professionnel :
 - seconde, première et terminale Accompagnement soins et services à la personne (ASSP) au lycée St Joseph d'Ustaritz
 - o seconde, première et terminale Commerce et vente au lycée St Joseph d'Ustaritz
- enseignement agricole : seconde, première et terminale Service aux Personnes et aux Territoires (SAPAT) au lycée professionnel agricole privé Frantsesenia de Saint-Jean-Pied-de-Port

A la rentrée 2015, l'offre d'enseignement bilingue au lycée Ste Anne d'Anglet s'est élargie avec, dans l'enseignement professionnel, l'ouverture d'une section bilingue en seconde, première et terminale Services de proximité et vie locale (SPVL), basée sur l'enseignement de la langue basque en LV2 et l'enseignement en basque de la spécialité « activités participant à la socialisation et au développement de la citoyenneté » (2 h/semaine).

Par ailleurs, dans la section bilingue ST2S existante au lycée St Anne, l'offre d'enseignement en langue basque s'est enrichie avec l'enseignement de la langue basque en LV2 en seconde, première et terminale. Jusqu'à présent, seul l'enseignement de la DNL était assurée en langue basque : exploration santé sociale en seconde (1,5h/semaine) et sciences et techniques sanitaires et sociales (activités technologiques) en première et terminale (respectivement 2h et 2,5h/semaine)

1.6. La ressource enseignante

Dans l'enseignement public, ces deux dernières années ont été marquées par des difficultés à assurer le remplacement des enseignants bilingues en arrêt maladie ou congé maternité, en lien avec :

- une population d'enseignants bilingues majoritairement féminine et jeune, et donc des congés maternité et parentaux ainsi que des temps partiels fréquents ;
- l'abandon par certains enseignants de l'enseignement bilingue au profit de postes de :
 - o direction (impossibilité au mouvement de postuler à la fois sur un poste de direction et un poste bilingue),
 - o enseignants spécialisés,
 - o enseignants en français.

Plus généralement, on rencontre des difficultés dans le recrutement par concours d'enseignants titulaires. En effet, les postes ouverts au concours spécial langue basque ne sont pas toujours pourvus en totalité. Ainsi, à la session 2015 du concours, pour 12 postes ouverts, 17 candidats se sont inscrits, 9 se sont présentés et seulement 3 ont été reçus (cf. tableau ci-dessous).

Sessions	concours	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	% reçus par rapport aux présents
	CRPE externe	259	2.403	1501	456	259	17,25
2010	CRPE externe basque	6	20	13	6	7	54
	CRPE externe	105	1.799	813	188	107	13,16
2011	CRPE externe basque	4	11	4	4	3	75
2012	CRPE externe	160	1.974	898	274	162 (225 avec LC*)	18,04
2012	CRPE externe basque	5	18	8		5	63
	CRPE externe	317	1.507	1.136	545	318	27,99
2013-01	CRPE externe basque	6	14	11	8	5	45
	CRPE externe	271	3455	1553	296	271	17,45
2013-02	CRPE externe basque	7	25	13	7	7	54
	CRPE externe	243	3221	1468	423	243	16,55
2014	CRPE externe basque	8	22	8	8	8	100
	CRPE externe	397	3361	1551	782	397	25,6
2015	CRPE externe basque	12	17	9	3	3	33,33

Ce constat qu'on retrouve à un moindre degré dans les autres concours publics ou privé langue basque a déterminé l'engagement d'une politique de formation continue des enseignants titulaires susceptibles, avec un complément de formation, d'être habilités à l'enseignement en langue basque.

Aussi, afin de repérer de nouveaux enseignants volontaires pour enseigner en langue basque, l'OPLB, en partenariat avec l'Education nationale et la DDEC, a organisé successivement deux consultations auprès des enseignants du 1^{er} degré des Pyrénées-Atlantiques :

- la consultation réalisée en 2012-13 dans l'enseignement privé confessionnel a permis de repérer 8 enseignants volontaires dont 6 ont été formés en 2014-15 avec l'organisme AEK sous forme de stages intensifs durant les vacances
- la consultation réalisée en 2013-14 dans l'enseignement public a permis de repérer 18 enseignants volontaires, dont 5 hors département. Le positionnement linguistique de ces personnels a été réalisé par l'organisme AEK et une proposition de plan de formation est en cours d'élaboration. Cette dernière prévoit la formation intensive à la langue basque inscrite dans le volet départemental du plan académique de formation continue et la mobilisation des DIF (droit individuel à la formation) pour 8 enseignants en deux temps :
 - o année 1 : formation intensive de 6 mois de 4 enseignants entre mars et octobre 2016. La possibilité d'intégrer à cette première formation 4 enseignants supplémentaires du secondaire repérés par le chargé de mission langue basque du rectorat est à l'étude.
 - o année 2 : formation intensive de 4 mois de 4 enseignants entre avril et septembre 2017

A ce jour, il est envisagé de confier à l'organisme AEK la formation en année 1. Par ailleurs, un travail de réflexion avec le département interuniversitaire d'étude basque a été initié pour engager une dynamique afin de reconstituer le vivier d'enseignants de et en langue basque.

1.7. Bilan de l'évolution de l'offre d'enseignement en langue basque après mesures

1.7.1. 1er degré

A la rentrée 2015, l'offre s'est enrichie de :

- 2 nouvelles écoles publiques : Bardos et RPI Espès-Undurein / Charritte-de-Bas
- 3 nouvelles ikastola : Ascarat, Bassussary et Biriatou

En 11 rentrées scolaires de 2005 à 2015 :

- 49 ouvertures de sections d'enseignement bilingue ont eu lieu dans le 1^{er} degré :
 - o 34 ouvertures dans l'enseignement public : 28 ouvertures sur nouveaux sites et 6 ouvertures pour continuité en élémentaire
 - o 5 ouvertures dans l'enseignement privé confessionnel
 - o 10 ouvertures dans l'enseignement par immersion mis en œuvre par Seaska
- la proportion d'établissements du 1er degré proposant un enseignement bilingue basque/français toutes filières confondues passera ainsi de 33,7% en 2004-05 à 53,3%

1.7.2. 2nd degré : enseignement général

A la rentrée 2015, l'offre s'est enrichie d'une nouvelle section bilingue ouverte au collège Largenté de Bayonne.

Avec les ouvertures effectuées les années précédentes, 10 ouvertures de sections d'enseignement bilingue ont eu lieu en 11 rentrées scolaires de 2005 à 2015 :

- 8 ouvertures en collège:
 - o 5 ouvertures dans l'enseignement public : collège Endarra d'Anglet, collège Pujo de Baigorry, collège de Saint-Pierre-d'Irube, collège Bérard de Saint-Palais et collège Jauréguy de Tardets
 - 3 ouvertures dans l'enseignement privé confessionnel : collèges Immaculée Conception de Biarritz, collège St Vincent d'Hendaye et collège Largenté de Bayonne
- 2 ouvertures en lycée :
 - o 1 ouverture dans l'enseignement public : lycée René Cassin de Bayonne
 - o 1 ouverture dans l'enseignement privé confessionnel : lycée St Louis Villa Pia de Bayonne

1.7.3. 2nd degré : enseignement technologique et professionnel

On compte désormais à la rentrée 2015 :

- dans la filière technologique :
 - o une première et une terminale STMG au lycée St Joseph d'Ustaritz
 - o une première et une terminale ST2S au lycée Ste Anne d'Anglet
- dans la filière professionnelle :
 - o une seconde, une première et une terminale ASSP au lycée St Joseph d'Ustaritz
 - o une seconde, une première et une terminale Commerce et Vente au lycée St Joseph d'Ustaritz
 - o une seconde, une première et une terminale du Bac SPVL au lycée Ste Anne d'Anglet

Le paysage des établissements scolaires de l'enseignement général, technologique et professionnel du Pays Basque est ainsi composé à la rentrée 2015 :

	Bilingues	Non bilingues	Total	% bilingues
Enseignement primaire :				
Public	90	79	169	53,3%
Privé confessionnel	32	17	49	65,3%
Seaska	30		30	100%
Toutes filières confondues	152	96	248	61,3%
Enseignement secondaire :				
Collèges :				
Public	14	4	18	77,8%
Privé confessionnel	11	7	18	61,1%
Seaska	3		3	100%
Toutes filières confondues	28	11	39	71,8%
Lycées proposant un 'enseignement général :				
Public	3	4	7	42,9%
Privé confessionnel	4	2	6	66,7%
Seaska	1	_	1	100%
Toutes filières confondues	8	6	14	57,1%
Lyaéas proposant un apsaignament tachnalagique :				
Lycées proposant un enseignement technologique : Public	0	6	6	0%
Privé confessionnel	2	3	5	40%
Seaska	0	3	0	40 /0
Toutes filières confondues	2	9	11	18,2%
				,
Lycées proposant un enseignement professionnel :				
Public	0	8	8	0%
Privé confessionnel	2	2	4	50%
Seaska	0		0	
Toutes filières confondues	2	10	12	16,7%

2. La mise en œuvre du volet 2 de la programmation pluriannuelle de l'enseignement du et en basque

2.1. Orientation 1 : définition des compétences à atteindre et mise en œuvre des procédures d'évaluation et de certification

2.1.1. Compétences à atteindre et programmes

Les compétences à atteindre en langue basque pour l'école primaire sont officialisées (BO hors série n°9 du 27 septembre 2007). En revanche, au collège et au lycée, aucun texte officiel ne précise à ce jour les programmes et les compétences à atteindre.

L'Assemblée générale de l'OPLB du 2 juin 2015 a acté la nécessité de solliciter le ministère de l'Education nationale afin de définir et officialiser les compétences et niveaux à atteindre en palier 1 et 2 de collège et au lycée pour les élèves des sections bilingues.

2.1.2. Procédures d'évaluation :

Evaluation du niveau de langue basque en CM2 pour les élèves des filières bilingues à parité horaire (niveau A2 du CECRL)

Après définition des supports d'évaluation et expérimentation en 2008-09, les évaluations du niveau de langue basque en CM2 sont conduites depuis 2010 dans l'ensemble des écoles des filières publique et privée confessionnelle proposant un enseignement bilingue à parité horaire.

En avril 2015, dans le respect de l'échéancier annoncé, le protocole d'évaluation des acquis de langue basque a été passé dans l'ensemble des écoles publiques et privées confessionnelles dispensant un enseignement bilingue.

Evaluation spécifique de niveau de langue basque en palier 1 de collège pour les élèves des filières bilingue et immersive (niveau B1 du CECRL)

Une procédure spécifique d'évaluation de niveau B1 (niveau projeté pour le palier 1) a été mise en place en 2013-14 pour l'ensemble des élèves de 5^{ème} suivant un enseignement bilingue ou immersif par le chargé de mission langue basque du second degré.

Cette évaluation a été reconduite en 2014-15 pour l'ensemble des élèves de 5^{ème} avec possibilité pour les élèves ayant échoué de la repasser en fin de 3^{ème}.

Evaluation spécifique de niveau de langue basque en palier 2 de collège pour les élèves des filières bilingue et immersive (niveau B2 du CECRL)

L'Assemblée générale de l'OPLB du 2 juin 2015 a acté la mise en place d'une évaluation de niveau B2 en fin de collège pour les élèves ayant validé le niveau B1 en 5^{ème}.

2.1.3. Dispositif temporaire de délivrance d'attestation de suivi d'un cursus bilingue ou immersif

Depuis 2012-13, le rectorat délivre aux élèves ayant obtenu le baccalauréat une attestation de suivi d'un cursus bilingue ou immersif.

Les attestations des bacheliers de juin 2014 ont été remises via leur établissement d'origine en septembre 2015.

2.2. Orientation 2 : adaptation des dispositifs de formation des enseignants du 1er degré aux spécificités de l'enseignement bilinque

Concernant la formation initiale des futurs enseignants en basque au sein de l'ESPE, la dimension enseignement bilingue est prise en compte en 1ère et 2ème année de formation de la façon suivante :

- Master 1 : 2 modules de 24 h chacun au 1^{er} et 2nd semestre intitulés « pratique du basque » et 2 modules de 24 h chacun au 1er et 2nd semestre intitulés « didactique du basque ». Ces modules sont dispensés à l'UFR pluridisciplinaire de Bayonne (UPPA) ;
- Master 2 : 1 module de 18 h au 1er semestre intitulé « basque : outil didactique et gestes professionnels », assuré par des conseillers pédagogiques et professeurs de l'ESPE.

Par ailleurs, les professeurs des écoles stagiaires effectuent depuis la rentrée 2014 leur stage en responsabilité au sein de classes bilingues.

L'Assemblée générale de l'OPLB du 2 juin 2015 a acté la nécessité de travailler en partenariat avec l'ESPE à une meilleure prise en compte de la dimension bilingue dans les dispositifs de formation initiale et continue des enseignants en langue régionale et en français.

2.3. Orientation 3 : document d'orientation pour l'organisation des enseignements dans les établissements bilingues du 1er degré, à destination des écoles et des autres publics (élus, familles...)

2.3.1. Diffusion du document d'orientation pour l'organisation des enseignements dans les établissements bilingues du 1er degré, à destination des écoles

Ce document d'orientation a pour vocation première d'aider les équipes pédagogiques dans l'organisation des enseignements dans les écoles bilingues. Il tient compte à la fois des règles générales en vigueur pour l'enseignement de 1^{er} degré et des spécificités de l'enseignement bilingue.

Le document rappelle les principaux textes en vigueur qui régissent l'enseignement bilingue puis effectue une proposition concrète de répartition horaire entre les deux langues française et basque des différents contenus disciplinaires composant les programmes dans les trois cycles de l'enseignement primaire. Ce document propose une évolution des pratiques actuelles vers une meilleure répartition entre les 2 langues de l'enseignement des différents contenus disciplinaires tout en veillant à ce que, conformément aux textes, aucune discipline ne soit enseignée exclusivement en langue régionale.

Ce document fait désormais l'objet d'un envoi annuel par l'Inspection d'Académie aux écoles à chaque rentrée scolaire.

L'Assemblée générale de l'OPLB du 2 juin 2015 a acté l'adaptation due document d'orientation au regard des nouveaux programmes de l'école primaire dès leur parution.

2.3.2. Production d'un document « grand public » à destination des élus, des parents...

Un document « grand public » à destination principalement des élus et des familles, décrivant de manière pédagogique les grands principes d'organisation de l'enseignement bilingue a été produit par l'OPLB en 2010-11. Après validation par l'Inspecteur d'Académie, il a été imprimé au printemps 2011.

Aujourd'hui largement diffusé, il permet de structurer une communication plus efficace avec les élus, les parents actuels et futurs parents et contribue à une meilleure lisibilité du système, précieuse pour éclairer le choix des familles. Ce document est également mis à disposition des associations de parents d'élèves de l'enseignement bilingue.

L'Assemblée générale de l'OPLB du 2 juin 2015 a acté l'adaptation due document « grand public » au regard de la nouvelle organisation du temps scolaire et des nouvelles pratiques pédagogiques mises en œuvre dans le cadre des expérimentations

2.4. Orientation 4 : mise en œuvre d'un nouveau mode opératoire pour la préparation des décisions d'attribution et retrait des moyens d'enseignement pour les écoles bilingues à parité horaire

Le nouveau mode opératoire pour la préparation des décisions d'attribution et de retrait des moyens d'enseignement pour les écoles bilingues à parité horaire adopté en janvier 2008 a depuis lors servi à la préparation des différentes rentrées scolaires depuis la rentrée 2008.

En année 1 d'application, il a permis un rééquilibrage des moyens d'enseignement entre les deux langues d'enseignement. Depuis il permet une meilleure répartition entre les postes de basque et de français, garantissant une organisation possible des enseignements dans les deux langues pour les élèves des sections bilingues comme pour ceux des sections unilingues qui cohabitent dans les écoles offrant les deux modes d'enseignement.

Les projets de mesures de carte scolaire pour l'année 2015-16 ont fait l'objet d'une analyse partagée lors d'une réunion technique à l'OPLB le 30 mars 2015, en amont du Comité technique spécial départemental (CTSD).

2.5. Orientation 5 : expérimentations pédagogiques nécessitant l'augmentation du nombre d'heures d'enseignement en basque dans les sections bilingues du 1er degré

L'article 34 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école de 2005, permet la réalisation d'expérimentations, notamment en matière d'organisation pédagogique et d'enseignement disciplinaire, assorties d'une évaluation. C'est dans ce cadre qu'ont débuté un certain nombre d'expérimentations relatives à l'augmentation des heures d'enseignement en basque dans les sections bilingues du 1^{er} degré, visant à compenser, dans un contexte de rupture de la transmission familiale et d'environnement social très majoritairement francophone, l'absence d'un environnement familial et sociétal porteur.

La mise en œuvre de ces expérimentations se fait selon les modalités suivantes :

- elles sont menées dans le cadre de projets d'école, sur une période de 3 à 5 ans ;
- elles font l'objet d'une validation préalable par les autorités académiques et d'une évaluation annuelle dont les modalités sont définies par les autorités académiques dès le lancement de l'expérimentation ;
- elles sont mises en place sur la base du volontariat des établissements, des équipes pédagogiques et des familles (accord explicite de chaque famille) ;
- elles sont organisées dans un premier temps dans les classes maternelles ;
- les demandes doivent préciser l'ensemble des éléments nécessaires à leur instruction : situation précise des effectifs concernés, mode d'organisation envisagé, répartition des postes...
- la présentation du dispositif aux écoles, l'information et la sensibilisation auprès des familles et des conseils d'école, la réflexion sur le mode d'organisation envisagé font l'objet de partenariats entre l'OPLB et l'Inspection d'Académie.

2.5.1. Mise en œuvre dans l'enseignement public

En 2014-15, 5 expérimentations étaient en cours dans l'enseignement public :

- écoles de Saint-Jean-Pied-de-Port et Ascain : expérimentations débutées en 2008 et basées sur un temps d'enseignement à trois quart temps en basque et un quart temps en français durant les 3 années de maternelle ;
- école maternelle Biarritz Alsace : expérimentation débutée en 2011 et basée sur un temps d'enseignement entièrement en basque en petite et moyenne sections de maternelle ;

- école de Guéthary : expérimentation débutée en 2014 et basée sur un temps d'enseignement entièrement en basque en petite et moyenne sections de maternelle ;
- école de Larressore : expérimentation débutée en 2014 et basée sur un temps d'enseignement entièrement en basque durant les 3 années de maternelle.

Pour la rentrée 2015, 5 projets d'expérimentation ont été formalisés :

- Ecoles de Jatxou, Arbonne, Isturitz : projets d'expérimentation basée sur un temps d'enseignement entièrement en basque en petite et moyenne sections de maternelle ;
- Ecole maternelle de Saint-Jean-de-Luz Urdazuri : projet d'expérimentation basée sur un temps d'enseignement entièrement en basque durant les trois années de maternelle ;
- Ecole d'Ascain : projet d'élargir le cadre expérimental actuel à un enseignement entièrement en basque durant les 3 années de maternelle.

A l'exception du projet de l'école d'Isturitz, l'ensemble des autres projets d'expérimentation ont été validés par l'Inspecteur d'académie.

A la rentrée 2015, ce sont donc 8 écoles qui expérimentent une organisation pédagogique basée sur l'enseignement renforcé en langue basque en maternelle :

- 1 basée sur un temps d'enseignement à trois quart temps en basque et un quart temps en français durant les 3 années de maternelle : école de Saint-Jean-Pied-de-Port ;
- 4 basées sur un temps d'enseignement entièrement en basque en petite et moyenne sections de maternelle : écoles de Biarritz Alsace, Guéthary, Arbonne et Jatxou ;
- 3 basées sur un temps d'enseignement entièrement en langue durant les 3 années de maternelle : écoles de Larressore, Ascain et Saint-Jean-de-Luz.

2.5.2. Mise en œuvre dans l'enseignement privé confessionnel

On compte à ce jour 15 expérimentations en cours dans l'enseignement privé confessionnel, toutes basées sur un temps d'enseignement entièrement en basque durant les 2 ou 3 premières années de maternelle.

Pour la rentrée 2015, 7 projets ont été déposés :

- 3 nouveaux projets:
 - écoles Donostei de Saint-Etienne-de-Baïgorry et Ste Marie de Saint-Jean-Pied-de-Port : projets d'expérimentation basée sur un temps d'enseignement entièrement en basque en petite et moyenne sections de maternelle
 - o écoles St Etienne d'Espelette : projet d'expérimentation basée sur un temps d'enseignement entièrement en basque en petite, moyenne et grande sections de maternelle
- 4 projets d'extension :
 - écoles St Joseph de Saint-Pée-sur-Nivelle, St Vincent d'Ustaritz, St Laurent d'Arbonne, Ste Marie d'Ascain : projet d'élargir à la grande section de maternelle l'enseignement dispensé entièrement en langue basque en petite et moyenne sections de maternelle

A la rentrée 2015, ce seront donc 18 écoles qui expérimenteront une organisation pédagogique basée sur l'enseignement en langue basque en maternelle, 8 d'entre elles en petite et moyenne sections, 10 autres en petite, moyenne et grande sections.

2.6. Orientation 6 : convention Education Nationale/Seaska/OPLB

La première convention tripartite Education nationale/Seaska/OPLB a été signée le 12 juin 2009 pour une durée de trois ans et a permis d'acter :

- la reconnaissance du modèle pédagogique mis en œuvre dans les ikastola
- la reconnaissance du rôle stratégique de Seaska dans la mise en œuvre de la politique linguistique
- une dotation de 11 postes sur 3 ans dans l'enseignement primaire
- une méthode d'analyse et de calcul pour la détermination de la dotation horaire dans l'enseignement secondaire

- les projets d'ouvertures de nouvelles ikastola et les modalités de constitution des dossiers d'ouverture

La seconde convention Education nationale/Seaska/OPLB signée le 21 novembre 2012 pour une durée de 3 ans également :

- pérennise et conforte le cadre pédagogique établi en 2009
- acte une méthode d'aide à l'analyse et au calcul pour la détermination des dotations octroyées aux écoles primaires
- acte les projets d'ouverture de nouvelles ikastola (Briscous, Ciboure et lycée de Biarritz)

Dans le cadre du suivi de cette convention, et conformément aux articles 3 et 4, des réunions de concertation relatives à l'analyse et au calcul pour la détermination des dotations primaires et secondaires, animées par l'OPLB, se sont tenues tout au long de l'année.

Au final, pour la rentrée 2015, ce sont 8 postes qui ont été attribués à la fédération Seaska, charge à elle de les répartir entre le 1^{er} et 2nd degré. La répartition choisie est la suivante :

- 2,75 postes dans l'enseignement primaire, portant le plafond d'emploi de 132,5 à 135,25 postes
- 5,25 postes dans l'enseignement secondaire

Par ailleurs, la convention en cours expirant en novembre 2015, une première réunion de travail relative au renouvellement de la convention s'est tenue le 12 juillet. Les travaux se poursuivront dès la rentrée 2015.

2.7. Orientation 7 : mise en œuvre d'un plan de consolidation de l'enseignement bilingue dans le secondaire par l'augmentation des heures dispensées en langue basque

2.7.1. Axe 1 : Permettre aux établissements concernés par l'enseignement bilingue la possibilité d'étendre jusqu'à la parité horaire le volume horaire enseigné en langue basque

La première mesure de mise en œuvre de l'axe 1 consistait en une consultation auprès des enseignants du secondaire pour repérer les enseignants bascophones disposés à exercer en langue basque, et ceux désireux de se former dans cette perspective. Réalisée en 2010 auprès de 44 collèges et lycées publics et privés (23 publics, 21 privés), elle a permis d'identifier 41 enseignants se déclarant désireux d'enseigner leur matière en langue basque. Après expertise de leur niveau de langue basque, 13 enseignants ont été jugés aptes à enseigner leur discipline en langue basque et ont suivi une formation complémentaire de 4 jours. Depuis, un dispositif de veille permanente a été mis en place par le chargé de mission du second degré pour la langue basque du rectorat pour repérer en permanence les nouveaux enseignants bascophones et désireux d'enseigner en langue basque.

Ainsi, à ce jour, dans l'enseignement public, 8 professeurs enseignant actuellement leur discipline en français sont jugés aptes à enseigner en langue basque :

NOMS	Prénoms	Disciplines	Etablissement de rattachement
LAHETJUZAN	Peio	Mathématiques	Collège Aturri de Saint-Pierre-d'Irube
VITALIS	Simon	Histoire-Géographie	Collège La Citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port
MENDIBOURE	Mayalen	Mathématiques	Collège Argia de Mauléon
HASPIRU	Gisèle	Sciences-Physiques	Lycée du Pays de Soule de Chéraute
AYCAGUER	Pettan	SVT	Lycée du Pays de Soule de Chéraute
ETCHEMENDY	Laida	SVT	Lycée de Navarre de Saint-Jean-Pied-de-Port
VIVIANI	Nathalie	Arts plastiques	Collège Serge Barranx de Montfort-en-Chalosse (40)
HOUSSET	Maritxu	EPS	TZR rattachée au collège Elhuyar d'Hasparren

Dans la continuité de la consultation des enseignants réalisée en 2009-10, les travaux se sont poursuivis par des rencontres régulières avec les chefs d'établissements pour étudier les possibilités de mise en place de nouveaux enseignements disciplinaires en langue basque.

C'est dans ce cadre que, dans l'enseignement public, les enseignements disciplinaires suivants ont été engagés :

- collège Marracq de Bayonne : technologie et mathématiques en 2011 ;
- collège Irandatz d'Hendaye: sciences physiques et latin en 2011;
- collège Chantaco de Saint-Jean-de-Luz : technologie en 2012 ;
- collège Errobi de Cambo : mathématiques en 2013 ;
- collège La Citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port : musique en 2013 ;
- collège Argia de Mauléon : sciences physiques en 2013 ;
- lycée de Navarre de Saint-Jean-Pied-de-Port : EPS en 2012.

A la rentrée 2015, il n'y aura pas de nouvelles DNL enseignées en langue basque.

2.7.2. Axe 2 : Préparer par la formation, les enseignants qui le souhaitent, à pouvoir dispenser l'enseignement de leur matière en langue basque

Depuis 2010, une formation de 4 jours est proposée aux enseignants désireux d'enseigner leur matière en langue basque et jugés aptes à le faire.

Par ailleurs, en avril 2015, à la demande de la DDEC, une consultation a été réalisée auprès des professeurs du secondaire de l'enseignement privé confessionnel pour repérer les enseignants bascophones disposés à exercer en langue basque, et ceux désireux de se former dans cette perspective. Cette dernière a permis de repérer 13 enseignants se déclarant désireux d'enseigner leur matière en langue basque. Durant l'année 2015-16, les services de l'OPLB, en collaboration avec la DDEC, étudieront les possibilités de formation pour ces enseignants (DIF, CIF,...). Pour ce faire, une évaluation de leur niveau de langue sera d'abord réalisée.

2.7.3. Axe 3 : Accompagner l'augmentation progressive des quotités horaires dispensées en langue basque par la mise en place de dispositifs adaptés en matière d'examens et matériel pédagogique

Produire des sujets libellés en langue basque pour les épreuves d'histoire-géographie faisant déjà l'objet d'une composition en basque

Non traité à ce jour.

Elargir les possibilités de composer en langue basque pour les épreuves du brevet et du baccalauréat

L'ensemble des élèves suivant un enseignement bilingue ou immersif ont la possibilité de composer en langue basque dans l'épreuve d'histoire-géographie

Depuis 2012, les élèves de terminale issus de la filière d'enseignement immersif Seaska ont la possibilité de composer l'épreuve de mathématiques en langue basque.

En 2013-14, la demande de Seaska de généralisation de cette possibilité à l'ensemble des matières a été refusée par le rectorat (cf. annexe 2).

De même, la demande de l'OPLB d'extension de la mesure aux sciences et vie de la terre a également été rejetée par le rectorat (cf. annexe 3)

2.8. Amélioration des taux d'entrée et de continuité dans l'enseignement bilingue

2.8.1. Travail à l'amélioration des taux d'entrée en enseignement bilingue

En 2014-15, un dispositif mutualisé OPLB/collectivités de sensibilisation des parents à la transmission de la langue basque par la scolarisation est en place. Ce dispositif consiste dans l'envoi aux parents d'enfants de 1 an et demi à 2 ans et demi d'une enveloppe cadeau composée :

- d'un livret d'information et sensibilisation présentant l'intérêt de l'enseignement bilingue basque/français, les différents modèles d'enseignement et l'offre de scolarisation bilingue et immersive présente sur leur bassin de vie
- de cadeaux pratiques

Ce dispositif, proposé à l'ensemble des villes et intercommunalités partenaires a concerné en 2014-15 les 3 communautés de communes de Basse-Navarre, les communautés de communes Pays de Hasparren, Errobi, Soule-Xiberoa et la communauté d'agglomération Sud Pays Basque.

Par ailleurs, 2 conférences grand public sur le bilinguisme ont été organisées en partenariat avec les communautés de communes Nive-Adour et la ville de Biarritz, en présence de Barbara Abdelilah-Bauer, psychosociologue et linguiste.

2.8.2. Travail à l'amélioration des taux de continuité le long du cursus

Alors qu'un élève sur 3 abandonne l'enseignement bilingue à l'entrée au collège, une consultation destinée à l'ensemble des parents d'élèves de 6ème a été organisée en mai 2013 afin de connaître les raisons qui motivent les familles à poursuivre ou à abandonner l'enseignement bilingue français/basque à l'entrée au collège. Les questionnaires ont été conçus en concertation entre le chargé de mission enseignement de l'OPLB, le chargé de mission langue basque du second degré du rectorat, le chargé de mission langue basque de la DDEC et les associations de parents d'élèves.

Les principales raisons avancées par les élèves pour justifier le choix de l'abandon sont :

- la langue basque qui semble trop difficile
- l'enseignement de l'histoire/géographie en basque qui fait peur
- l'enseignement bilingue au collège qui demande plus de travail

Du côté des parents, les principales raisons avancées sont :

- la prise en compte du choix de l'enfant
- l'impossibilité de pouvoir aider son enfant dans les devoirs car non bascophone et dans une moindre mesure :
 - la poursuite du basque en option jugée suffisante
 - le bilinguisme perçu comme engendrant des difficultés supplémentaires (plus d'heures, plus de devoirs, ...)

Durant l'année 2014-15, une série de réunion à destination des élèves et parents d'élèves bilingues de CM1/CM2 a été organisée, en partenariat avec l'Education nationale (IEN, conseillers pédagogiques, chargé de mission langue basque du second degré et chef d'établissement), dans les secteurs de collèges Aturri de Saint-Pierre-d'Irube, Chantaco de Saint-Jean-de-Luz et Endarra d'Anglet, afin de sensibiliser les parents et élèves à l'intérêt et aux avantages de poursuivre en filière bilingue français-basque au collège.

3. La base de données enseignement

Comme chaque année depuis la création de l'OPLB, la base de données relative à l'enseignement a été mise à jour avec les données de l'année scolaire 2014-15, grâce au concours des services du rectorat, de l'inspection d'académie, de la DDEC et de Seaska.

L'ensemble des données ont permis de dresser un bilan des évolutions entre 2004-05 et 2014-15 en matière d'offre, d'effectifs d'élèves et de postes.

4. La production de matériel pédagogique

Suite aux deux premières conventions tripartites signées en 2006 et 2010, l'Education nationale, le centre pédagogique Ikas et l'OPLB ont renouvelé leur partenariat le 19 septembre 2014. Cette convention-cadre a pour objet de définir les conditions dans lesquelles s'exerce la participation financière de l'OPLB et de l'Education nationale permettant au centre pédagogique Ikas de développer ses activités dans le cadre de sa mission de service public en matière de production, d'édition et de diffusion de matériel pédagogique en langue basque.

Les participations financières sont constituées de :

- la mise à disposition de postes permanents et de délégations horaires par le Ministère de l'Education nationale
- la subvention annuelle apportée par l'OPLB, comprenant une subvention de fonctionnement, des dotations spécifiques pour la production de matériel pédagogique et, le cas échéant, des aides relatives au renforcement d'Ikas

4.1. Les modalités de participation financière de l'Education nationale

A ce jour, l'Education nationale met à disposition du centre pédagogique Ikas deux postes permanents de personnel :

- un documentaliste à la médiathèque du centre pour l'exercice de la mission documentaire dans son ensemble : acquisition des documents, traitement documentaire informatisé, réponse aux demandes des usagers du centre, mise à disposition des documents, gestion des prêts et élaboration d'un catalogue consultable via Internet
- un enseignant du 1^{er} degré pour soutenir l'activité de production de matériel pédagogique de l'enseignement primaire

Par ailleurs, la convention prévoit, le cas échéant, la mise à disposition d'un enseignant du 2nd degré pour soutenir l'activité de production de matériel pédagogique de l'enseignement secondaire. A ce stade, la mise à disposition de cet enseignant supplémentaire n'a pas eu lieu.

Enfin, la convention prévoit également, en fonction des moyens disponibles et au regard des projets développés par le centre Ikas, l'octroi de délégations d'heures d'enseignants.

4.2. Les modalités de participation financière de l'OPLB

4.2.1. La subvention de fonctionnement

Pour l'année 2015, la subvention de fonctionnement accordée est de 230.731 € (246.124 € en 2014).

4.2.2. Financement des programmes éditoriaux

Les programmes éditoriaux convenus annuellement avec le centre pédagogique Ikas s'appuient sur les travaux des comités éditoriaux. Le comité éditorial réunit les représentants des corps d'inspection de l'Education nationale (1^{er} et 2nd degrés), les responsables pédagogiques des filières privées et de l'enseignement du basque aux adultes (AEK), les représentants des enseignants des trois filières scolaires (1^{er} et 2nd degrés), les représentants du réseau CANOPE, et les représentants de l'OPLB, ainsi que, à titre de membres invités, les chargés de missions de politique linguistique du Conseil départemental et du Conseil régional.

Pour 2014, l'OPLB et Ikas ont convenu de publier les nouveaux titres suivants :

- *Biribil,* malette pédagogique comprenant notamment un recueil de jeux de doigts pour le cycle I accompagné de pistes d'exploitation pédagogique et un CD, pour un coût de 31.000 € ;
- Deux albums de littérature jeunesse avec CD, pour un coût de 11.443 € :
 - Pintzel magikoa, traduction en basque unifié et en souletin de l'album Le pinceau magique de la collection Les Classiques du Père Castor des éditions Flammarion;

- o *Eskuzorroa*, traduction en basque unifié et en souletin de l'album *La moufle* de la collection les classiques du Père Castor des éditions Flammarion ;
- Sagutxo margutxo: traduction de l'album Musette Souricette de la maison d'éditions Les P'tits Bérets, et adaptation du livret pédagogique qui l'accompagne, pour un coût de 13.102 €;
- Historia 4.a, traduction du manuel d'Histoire 4ème des éditions Nathan, pour un coût de 14.536 €;
- Historia 3.a, traduction du manuel d'Histoire 3ème des éditions Nathan, pour un coût de 16.140 €;
- Nerabeen galdeak, traduction du livret Questions d'ados édité par INPES pour un coût de 1.102 €;
- *Euskara Metodoa 1. mailan*, méthode d'apprentissage de l'euskara dans l'enseignement primaire : mise en forme du niveau CP pour un coût de 7.486 € ;
- HaraMat CP, réédition du fichier de mathématiques traduit de la collection CAP MATHS des éditions Hatier, pour un coût de 9.067 €.

L'aide financière spécifique pour la production de matériel pédagogique versée par l'OPLB à Ikas au titre de l'année 2013 est de 103.876 €.

Pour 2015, l'OPLB et IKAS ont convenu de publier les titres suivants :

- Euskara Metodoa 1. mailan, méthode d'apprentissage de l'euskara dans l'enseignement primaire : publication de la version numérique niveau CP et mise en forme du niveau CE1 pour un coût de 41.965 €
- *Aingeru desagertua,* traduction de l'album *L'ange Disparu* de la maison d'édition Sarbacane pour un coût de 8.252 €
- Historia-Geografia Baxoan 2015, traduction de Annabac 2015 Histoire-Géographie TLE L, ES, de la collection Annabac de la maison d'édition Hatier, pour un coût de 6.001 €
- 4 rééditions de fichiers de mathématiques 1^{er} degré pour un coût de 43.648 € :
 - HaraMat CE1, réédition du fichier de mathématiques traduit de la collection CAP MATHS des éditions Hatier
 - Matematikak lantzen CP, réédition du fichier de mathématiques traduit de la collection J'apprends les maths des éditions Retz
 - Matematikak lantzen CE1, réédition du fichier de mathématiques traduit de la collection J'apprends les maths des éditions Retz
 - o *Matematikak lantzen CE2,* réédition du fichier de mathématiques traduit de la collection J'apprends les maths des éditions Retz
- 4 rééditions d'albums avec CD pour un coût de 4.889 € :
 - Adiskide onak, traduction en basque unifié de l'album Les bons amis de la collection Les Classiques du Père Castor des éditions Flammarion
 - Ahuntza eta pitikak, traduction en basque unifié de l'album La chèvre et les biquets de la collection Les Classiques du Père Castor des éditions Flammarion
 - o *Gatu ttipi galdua*, traduction en basque unifié de l'album *Petit chat perdu* de la collection Les Classiques du Père Castor des éditions Flammarion
 - Hiru xerri ttipi, traduction en basque unifié de l'album Trois petits cochons de la collection Les Classiques du Père Castor des éditions Flammarion
- *AEKren Ikasbide metodoaren 1.en zatia*, première partie (niveau A1-1) de la méthode d'apprentissage du basque aux adultes élaborée par AEK, pour un coût de 9.895 €
- Traductions de nouveaux projets d'édition à définir en lien avec la parution des nouveaux programmes pour un coût de 4.619 €

L'aide financière spécifique pour la production de matériel pédagogique à verser par l'OPLB à Ikas au titre de l'année 2015 est de 119.269 €.

Il est rappelé qu'Ikas assure une diffusion gratuite de l'ensemble des ouvrages produits auprès des établissements scolaires bilingues (élèves et enseignants).

4.2.3. L'accompagnement au renforcement du centre Ikas

Préalablement au renouvellement de la première convention arrivée à échéance à la fin de l'année 2009, une évaluation précise du dispositif en cours a été réalisée par l'Asfored, organisme spécialisé

dans l'édition. En réponse à la préconisation de dimensionnement du centre IKAS pour lui permettre de répondre aux besoins sur le plan quantitatif dans le domaine des ressources documentaires, l'OPLB a financé, de septembre 2010 à décembre 2014, un poste d'aide-documentaliste. La subvention accordée au centre Ikas en 2014 pour le financement de ce poste s'est élevée à 29.000 €.

5. Le dispositif d'appui à la pratique de la langue basque dans les établissements scolaires en dehors des cours

Les équipes de direction et enseignantes des établissements scolaires qui dispensent un enseignement en basque, initient régulièrement des projets d'école visant une utilisation du basque en dehors du cadre strictement scolaire : échanges avec d'autres écoles, ateliers culturels d'expression basque, animations diverses...

Dans un contexte sociolinguistique où la grande majorité des élèves scolarisés dans les filières bilingues sont issus de familles non bascophones, ce type de projets contribuent largement à consolider les filières d'enseignement du basque car ils ont pour effet de socialiser l'utilisation de la langue au-delà du temps scolaire, de susciter la pratique de la langue au sein des établissements scolaires en dehors des cours et encouragent par là même la motivation des élèves, des familles et des enseignants.

Ainsi, le Conseil d'Administration du 19 décembre 2007 a décidé de mettre en place en 2008 un fonds d'aide aux projets linguistiques portés par les établissements scolaires, dans l'objectif de :

- valoriser et susciter la pratique de la langue basque dans les établissements scolaires
- encourager la pratique de la langue basque par les élèves et familles

Doté d'un montant de 40 000 € en 2008-09, le fonds a été porté depuis 2009-10 à 60 000 €.

Une procédure de mise en œuvre de l'appel à projets a été mise en place, selon les modalités suivantes :

- les établissements sont informés en fin d'année scolaire (mi-mai) de l'ouverture de l'appel à projets des établissements scolaires de l'année scolaire suivante. La date limite de réception des projets qui seront mis en œuvre au cours de l'année scolaire est fixée au début de l'année scolaire (fin septembre).
- un comité technique réunissant les services de l'OPLB, du Pôle culture du Département des Pyrénées-Atlantiques, du rectorat de Bordeaux, de la Direction des services de l'éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques et des conseillers pédagogiques de chaque filière d'enseignement, est chargé de l'instruction des dossiers présentés à l'appel à projets.
- L'Assemblée générale de l'OPLB délibère sur la base de l'avis formulé par ce comité technique.

5.1. Les éléments clés de l'Appel à projets 2014-2015 :

Tous les établissements scolaires primaires et secondaires proposant un enseignement bilingue, 182 au total, ont été informés en mai 2014 de l'ouverture de l'appel à projets.

Répartition des établissements proposant un enseignement bilingue par filière:

	Primaire	Secondaire	Total
Public	88	17	105
Privé confessionnel	32	14	46
Seaska	27	4	31
Total	147	35	182

73 établissements ont répondu à l'appel à projets, soit 40% des établissements proposant un enseignement bilingue.

125 projets ont été présentés : 70 par des établissements de 1^{er} degré et 55 par des établissements de 2nd degré.

Etab. 2 nd degré	17 73	55 125
Etab. 1 ^{er} degré	56	70
	Nb d'étab. participants	Nb de projets déposés

5.2. Etablissements du 1er degré

56 établissements du 1^{er} degré ont répondu à l'appel à projets, soit 38% des établissements du 1^{er} degré proposant un enseignement bilingue.

70 projets ont été déposés parmi lesquels 68 ont été retenus.

- Répartition **par filière** des établissements ayant participé à l'appel à projets et des projets présentés et retenus:

	Nb total d'écoles	Nb de participants	%	Nb de projets présentés	Nb de projets retenus
Public	88	22	25%	25	25
Privé confessionnel	32	18	56%	22	20
Seaska	27	16	59%	23	23
Total	147	56	38%	70	68

- Répartition **par thème** des projets des établissements du 1er degré :

Thème	Nb de projets retenus	%
Travail de création et de production	7	10%
Travail de création et de production + Connaissance de la culture/culture basque	20	30%
Travail de création et de production + Connaissance : nature, science, technique	6	9%
Sport ou loisirs	9	13%
Séjour, bain linguistique	26	38%
Total	68	100%

- L'aide au financement des projets :

Le montant global accordé aux établissements du 1^{er} degré s'élève à 31.463,22 € ce qui correspond à 49% de l'enveloppe de l'appel à projets.

- Répartition des projets selon le montant de l'aide attribuée à l'établissement scolaire :

Montant de l'aide	Nb de projets	%
100 - 500 €	43	63%
500 - 1000 €	24	35%
+ de 1000 €	1	2%
Total	68	100%

5.3. Etablissements de 2nd degré

14 collèges et 3 lycées ont répondu à l'appel à projets, soit 49% des établissements de second degré proposant un enseignement bilingue.

55 projets ont été déposés parmi lesquels 53 ont été retenus.

- Répartition **par filière** des établissements de 2nd degré ayant participé à l'appel à projets et des projets présentés et retenus:

	Nb total d'étab.	Nb de participants	%	Nb de projets présentés	Nb de projets retenus
Public	17	7	41%	9	9
Privé confessionnel	14	6	43%	19	19
Seaska	4	4	100%	27	25
Total	35	17	48%	55	53

- Répartition **par thème** des projets des établissements du 2nd degré:

Thème	Nb de projets retenus	%
Travail de création et de production	6	11%
Travail de création et de production + Connaissance de la culture/culture basque	24	45%
Travail de création et de production + Connaissance : nature, science, technique	3	6%
Sport ou loisirs	2	4%
Séjour, bain linguistique	11	21%
Echange scolaire	7	13%
Total	53	100%

- L'aide au financement des projets

Le montant global accordé aux établissements du 2nd degré s'élève à 32.425,12€ ce qui correspond à près de 51% de l'enveloppe de l'Appel à projets.

- Répartition des projets selon le montant de l'aide attribué à l'établissement scolaire :

Montant de l'aide	Nb de projets	%
100 - 500 €	24	45%
500 - 1000 €	23	44%
+ de 1000 €	6	11%
Total	53	100%

Par ailleurs, une réunion d'information et sensibilisation sur l'appel à projet 2015-16 auprès des enseignants du public s'est tenue le 3 juin 2015 au collège Marracq de Bayonne.



Convention relative à l'enseignement du basque et en basque entre le Ministère de l'Education nationale et le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

ANNEXES

au bilan des travaux développés au cours de l'année scolaire 2014-15 par l'Office public de la langue basque et ses partenaires dans le domaine de l'enseignement en langue basque

Assemblée générale du 9 octobre 2015

ENSEIGNEMENT: PROGRAMME DE TRAVAIL 2014-15

Enseignement public fer degré : procédure en 2 temps - Licq - Laguinge (25/11/2014) - Bardos (04/12/2014) - Bardos (04/12/2014) - Bardos (04/12/2014) - Bardos (04/12/2014) - Saint-Jean-de-Luz (05/12/2014) - Bayonne (volonté communale exprimée) - Licq - Laguinge / Biarriz (collèges Endarra procéde e serte degré : examens de faisabilité e l'offre e secteur de Mauléon / Tardets (collège Argia et Pierre Jauréguy) - Sites à définir avec la DDEC - Braseignement catholique 2nd degré : examens de faisabilité en collège and e faisabilité en collège and en sisabilité en collège and en collège en col	sept	_			בר כמוכוומו וכו	. 1		
Enseignement public 1er degré: procédure en 2 temps Temps 1: contact avec les maires Licq - Laguinge (25/11/2014) Bardos (04/12/2014) Bardos (04/12/2014) Anglet (05/12/2014) Bayonne (volonté communale exprimée) Biarritz (volonté communale exprimée) Biarritz (volonté communale exprimée) Espès - Charritte-de-Bas (volonté en l'espès - Charritte-de-Bas (volonté communale exprimée) Espès - Charritte-de-Bas (volonté en l'espès - Charritte-degré : continuité en collège Secteur de Mauléon / Tardets (collège Argia et Pierre Jauréguy) Enseignement catholique 1er degré : examens de faisabilité Siles à définir avec la DDEC Enseignement public et catholique 1er degré : continuité en collège Continuité en collège Continuité en collège Largenié de Bayonne Continuité en collège Largenié de Bayonne Continuité en collège Largenié de Bayonne		100 10	nov déc	janv fév	mars	avril m	mai juin	liní
Licq - Laguinge (25/11/2014)								
• Licq - Lagunige (22) 172014) • Bardos (04/12/2014) • Baoucau (04/12/2014) • Anglet (05/12/2014) • Saint-Jean-de-Luz (05/12/2014) • Bayonne (volonté communale exprimée) • Biarritz (volonté communale exprimée) • Espès - Charritte-de-Bas (volonté communale exprimée) • Enseignement public 2nd degré : continuité en lycée • secteurs d'Anglet / Biarritz (collèges Endarra et Villa Fal) • secteur de Mauléon / Tardets (collège Argia et Pierre Jauréguy) Enseignement catholique 1er degré : continuité en collège • sites à définir avec la DDEC Enseignement public et catholique 1er degré : continuité en collège Largenié de Bayonne • continuité en collège • continuité en collège Largenié de Bayonne • continuité en collège Largenié de Bayonne								
Biarriz (volonté communale exprimée) Biarriz (volonté communale exprimée) Ustaritz (volonté communale exprimée) Espès - Charritte-de-Bas (volonté communale exprimée) Temps 2: examens de faisabilité dans les sites convenus Enseignement public 2nd degré : continuité en lycée secteurs d'Anglet / Biarritz (collèges Endarra et Villa Fal) secteur de Mauléon / Tardets (collège Argia et Pierre Jauréguy) Enseignement catholique 1er degré : examens de faisabilité sites à définir avec la DDEC Enseignement catholique 2nd degré : continuité en collège continuité en collège continuité en collège continuité en collège Largenté de Bayonne fomation à la langue basque des enseignants souhaitant exercer en langue basque	OPLB/IA	Contact maires pré	Contacts avec les maires: accord préalable					
Temps 2: examens de faisabilité dans les sites convenus Enseignement public 2nd degré: continuité en lycée • secteurs d'Anglet / Biarritz (collèges Endarra et Villa Fal) • secteur de Mauléon / Tardets (collège Argia et Pierre Jauréguy) Enseignement catholique 1er degré: examens de faisabilité • sites à définir avec la DDEC Enseignement catholique 2nd degre: continuité en collège • continuité en collège • continuité en collège Fisseignement public et catholique 1er degré: formation à la langue basque des enseignants souhaitant exercer en langue basque								
Enseignement public 2nd degré: continuité en lycée • secteurs d'Anglet / Biarritz (collèges Endarra et Villa Fal) • secteur Mauléon / Tardets (collège Argia et Pierre Jauréguy) Enseignement catholique 1er degré: examens de faisabilité • sites à définir avec la DDEC Enseignement catholique 2nd degré: continuité en collège • continuité en collège • collège Largenté de Bayonne Enseignement public et catholique 1er degré: formation à la langue basque des enseignants souhaitant exercer en langue basque	OPLB : avec IEN, collectivités, chefs d'établissements IA : décision		Information et mesure de la demande des familles	Bilan et proposit° ouvertures	Décisions Inspection d'académie			
	OPLB : avec IPR, chefs d'établissements Rectorat : décision							
	OPLB : avec DDEC							
	OPLB : avec DDEC / chefs d'établissement							
	DELB : avec 14 / DDEC	E	Elaboration et activation du plan de formation des enseignants du public	n du plan de	formation d	es enseignan	ts du public	
		Mise en o	Mise en oeuvre du plan de formation des enseignants du catholique	rmation des e	enseignants	du catholique		
Accompagnement technique des projets OPL d'ouverture de nouveaux sites d'ensei- onement (sur sollicitation de Seaska)	OPLB	Acc	Accompagnement technique	idne				

	juil															
	juin					•••••		Ī				public	•••••		•••••	
	mai											ants du	ique			•••••
	avril		•••••••••	•••••								s enseigr	du cathol			
ndrier	mars						Décisions Inspection d'académie					ation de	ignants o			
et cale	fév			••••••		ŀ]				n de form	des ense			
Actions et calendrie	janv						Bilan et proposit° ouvertures	ļ†				n du pla	ormation			nique
A	déc						Information et mesure de la demande des familles					t activatio	olan de fo			nent techi
	nov			Contacts avec les maires: accord préalable			Inform mesur demar fan					Elaboration et activation du plan de formation des enseignants du public	Mise en oeuvre du plan de formation des enseignants du catholique			Accompagnement technique
	oct			Contacts maires: préa		J .,		d÷				Elab	lise en oe			Acco
	sept												2		······	
,	Intervenants			OPLB/IA			OPLB : avec IEN, collectivités, chefs d'établissements		OPLB : avec IPR, chefs d'établissements Rectorat : décision	OPLB : avec DDEC	OPLB : avec DDEC / chefs d'établissement				OPLB	
	Programme annuel retenu	Enseignement public 1er degré : procédure en 2 temps Temps - Temps - Contact avec les maires	• Licq - Laguinge (25/11/2014)	 Bardos (04/12/2014) Boucau (04/12/2014) Anglet (05/12/2014) Saint-Jean-de-Luz (05/12/2014) 	Bayonne (volonté communale exprimée) Biarritz (volonté communale exprimée) Ustaritz (volonté communale exprimée) Espès - Charritte-de-Bas (volonté	communale exprimee)	<u>Temps 2</u> : examens de faisabilité dans les sites convenus	Enseignement public 2nd dearé : continuité en		Enseignement catholique 1er degré : examens de faisabilité • sites à définir avec la DDEC	Enseignement catholique 2nd degré : continuité en collège • collège Largenté de Bayonne	Enseignement public et catholique 1er degré :	ionnation a la fangue basque des enseignants souhaitant exercer en langue basque	Enseignement organisé par la fédération	Seaska : Accompagnement technique des projets	d'ouverture de nouveaux sites d'enseigenement (sur sollicitation de Seaska)
Orientations	adoptées							Developpement de l'offre d'enseignement	couverture territoriale et							
	Domaine						VOLET 1	PLURIANNUELLE:	L L III							

Domaine			10.40.00.00.00.00.00				Acti	Actions et c	et calendrie	je			
	adoptées	Programme annuel retenu	Intervenants	sept	oct	nov	déc janv	ıv fév	mars	avril	mai	juin	juil
VOLET 1 PROGRAMMATION Déve PLURIANNUELLE : l'offre en la DEVELOPPEMENT en la DE L'OFFRE couvert D'ENSEIGNEMENT contil	Développement de l'offre d'enseignement en langue basque : couverture territoriale et continuité de l'offre		OPLB : avec IPR, DDEC, chefs d'établissements Décision : Rectorat	Formali- sation de la demande d'ouverture pour la RS n+1 par les chefs d'étab.	Etudes de faisabilité avec les chefs d'étab.		Bilan et propositions d'ouvertures	Décisions Rectorat	ar a				
		Bilan de l'évolution de l'offre d'enseignement bilingue après mesures	OPLB							Production du bilan	nol		
		Définition du programme des sites à étudier à l'automne 2015	OPLB / IA : préparation concertée								Proprogr	Préparation du programme 2015-16	du 15-16
	Orientations		,				Acti	Actions et c	et calendrie	ī			
Domaine	adoptées	Programme annuel retenu	Intervenants	sept	oct	nov	déc jaı		mars	avril	mai	juin	jui
		Compétences à atteindre et programmes : Paliers 2 collège : poursuite des travaux de définition des compétences	MEN : décision OPLB : suivi des réflexions et initiatives										
		Fin lycée : poursuite des travaux de définition des compétences et programmes	ministérielles		••••••••••••								
		Procédures d'évaluation :											
VOLET 2	3	Palier CM2 : mise en œuvre des évaluations 2014-15 dans l'ensemble des écoles publiques et catholiques	IA avec IEN / DDEC			•••••••	••••••			Réalisa	Réalisation des	Transmission	sion
	Orientation 1 : definition des compétences à atteindre et mise en	Palier 1 collège : mise en œuvre des évaluations 2014-15 dans l'ensemble des collèges des 3 fillères	IA avec IPR							evalus	ations	résultats	χ.
L'OFFRE d'évre D'ENSEIGNEMENT C'ÉVRE D'ENSEIGNEMENT C'ÉVRE DE ET EN BASQUE	d'évaluation et de certification		MEN : décision OPLB : suivi										
		Dispositif temporaire de délivrance d'attestation de suivi d'un cursus bilingue ou immersif en fin de terminale	Rectorat				Déliva attestatio élèves bil de termir	Délivance des attestations à tous les élèves bilingues issus de terminale et BEP	SS C				
		Inscription sur le diplôme du baccalauréat et du brevet des collèges de la mention bilingue français- basque, à l'instar de ce qui se fait pour les sections internationales et européennes	MEN : décision OPLB : suivi]				

	juil									
	juin				ep ı	l'expérimentation en fin de GS	Evaluation de l'expérimentation en fin de GS			
	mai			ection ie	Evaluation de	mentatior GS	Evaluation de imentation en GS			
	avril			Décisions Inspection d'académie		l'expérii	E l'expérii			
ndrier	mars			Décisi					Décision A, en lien avec la	carte
et calendrie	řěv			Réunion de concertat° IA/OPLB sur les projets de mesures		ent	ant		Déci IA, er ave	scol
S.	janv			Réun conc IA/C sur proje mes		perman	permane		••••••	
	déc					gnement	gnement		sapu ses	8
	nov					Accompagnement permanent	Accompagnement permanent		Dépôt des demandes par les	écoles
	oct		c e s s				⋖		nement	
-	sept		Diffusion annuelle aux directeurs d'écoles					Diffusion annuelle aux directeurs d'écoles	Accompagnement	
Intervenants		E.				7	7		IA / OPLB	
	•	ė ESPE	⊴	⊴	<u>c</u>	Ш	Ш	⊴ ⊴		⊴
Programme annue refenu	5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	Cation des dispositifs de seignement bilingue Travail avec l'ESPE à l'inscription de la formation à formation des enseignement bilingue Travail avec l'ESPE à l'inscription de la formation à l'enseignement bilingue Travail avec l'ESPE à l'inscription de la formation à l'enseignement bilingue	biffusion du document cadre	a Mise en œuvre habituelle (préparation de la RS 2015)	Accompagnement et suivi des expérimentations er	cours dans l'enseignement public : Ascain, Saint- Jean-Pied-de-Port, Biarritz Alsace, Larressore et Guéthary	Suivi et évaluation des expérimentations dans les établissements du 1er degré de l'enseignement catholique	Traitement des demandes d'expérimentation effectuées par les établissements du 1er degré pour démarrage à la RS 2014 : Diffusion du protocole de demande d'expérimentation par les écoles	Accompagnement technique des écoles volontaires : écoles publiques d'Isturiz, Arbone et Jatxou ; écoles catholiques	d'Espelette, Ustaritz, St-Pée-sur-Nivelle et Hasparren Décision
Orientations	adoptées	Orientation 2 : adap- tation des dispositifs de formation des en- seignants du 1er degré aux spécificités de l'enseignement bilingue	Orientation 3: production d'un document d'orientation pour l'organisation des enseignements dans les établissements	Orientation 4: mise en œuvre d'un nouveau mode opératoire pour la préparation des décisions d'attribution et retrait des moyens d'enseignement pour les écoles bilingues à parité horaire			Orientation 5 : expérimentations pédagogiques	nécessitant l'augmentation du nombre d'heures d'enseignement en basque dans les	sections billingues du 1er degré	
Domaine		·		VOLET 2 PROGRAMMATION PLURIANNUELLE: STRUCTURATION QUALITATIVE DE L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT	DE ET EN BASQUE					

Conv	•				Actions	is et calendrier			
Conv	adoptées	9	IIITEI VEITAIITS	sept oct	nov déc janv	fév mars avril	il mai	juin	juil
	Orientation 6 : convention Education Nationale / Seaska /	Mise en œuvre de la convention 2012-15	OPLB / Rectorat-IA / Seaska		Ré Evaluation de la	Réunions de suivi Evaluation de la convention 2012-2015 et travail concerté pour la	t travail cond	serté pour	<u>a</u>
	OPLB	Kenouvellement de la convention				redaction de la convention 2015-18	2015-18	-	
		Axe 1 : permettre aux établissements concernés par l'enseignement bilingue d'étendre jusqu'à la parité horaire le volume horaire dispensé en langue basque Mesure 1.1 : veille permanente pour repérage des enseignants has		Veille perma	Veille permanente enseignement public	olic			
		public disposés à exercer en langue basque, et de ceux désireux de se former dans cette perspective; enquête de repérage des enseignants volontaires de l'enseignement secondaire catholique	OPLB / IPR / DDEC		Réalisation enquête enseignement catholique				
VOLET 2		Mesure 1.2 : accompagnement des établissements volontaires à l'élargissement des quotités horaires dispensées en langue basque, en commençant par les collèges : collège St-Pierre-d'Irube mathématiques en 6è	OPLB / IPR : accompagnement Rectorat : décision	Analyse des situations : enseignants, effectifs	Rencontres avec les chefs étab. Accompagn¹ des volontaires	Décision Rectorat			
PROGRAMMATION PLURIANNUELLE: Orien STRUCTURATION œu QUALITATIVE DE co	Orientation 7 : mise en œuvre d'un plan de consolidation de	Mesure 1.3 : profilage des postes en fonction des demandes effectuées par les chefs d'établissement : - Iycée René Cassin de Bayonne : poste de mathématiques	Rectorat		Dépôt des demandes par les chefs d'étab	Décision Rectorat			
ENT	dans le secondaire par l'augmentation des heures dispensées en	Axe voloi leur					3		
	langue basque	Mesure 2.1: mettre en place un dispositif de formation pour les enseignants volontaires Mesure 2.2: mettre en place un dispositif de formation pour les étudiants de CAPES	Rectorat : IPR	Forms une fi	Formation des enseignants volontaires nécessitant une formation complémentaire pour enseigner en langue basque		Certification de la capacité à enseigner en langue basque	de la à en que	
		Axe 3 : accompagner l'augmentation progressive des quotités horaires dispensées en basque par la mise en place de dispositifs adaptés en matière d'examens et matériel pédagogique							
		Mesure 3.1 : produire des sujets libellés en langue basque pour les épreuves d'histoire-	Rectorat, avec MEN		Etude de la faisabilité et	des modalités			
		geographile raisant deja i objet d'une composition en basque Mesure 3.2 : élargir les possibilités de composer en langue basque pour les épreuves du Brevet et du Baccalauréat	(Administration centrale en charge de la réglementation des examens)]			
		 évaluation de l'expérimentation des mathématiques en basque à la session 2014 du baccalauréat 	Rectorat	Evaluat	Evaluation de l'expérimentation				

ENSEIGNEMENT: PROGRAMME DE TRAVAIL 2014-15

	Orientations	-	- 1000000000000000000000000000000000000				Actions et calendrier	t calen	drier			
Domaine	adoptées	Frogramme annuei retenu	Intervenants	sept	oct no	nov déc	janv	fév m	mars av	avril m	mai jui	liui niui
	Orientation 7 : mise en	- adaptation des textes pour pérennisation	Rectorat, avec MEN (Administration centrale			Adaptı rég	Adaptation des textes réglementaires	es		Pére la s	Pérennisation pour la session 2015	pour 115
	œuvre d'un plan de consolidation de l'enseignement bilingue	 élargissement à d'autres épreuves que les mathématiques 	en charge de la réglementation des examens)		Exame	: τ de faisabilit	Examen de faisabilité juridique d'élargissement aux SVT	élargisse	ment aux	SVT		
VOLET 2 PROGRAMMATION PLURIANNUELLE :		Mesure 3.3 : orienter les productions de matériel pédagogique à venir au regard des besoins générés par l'élargissement en langue basque à de nouvelles matières dans l'enseignement public	lkas / OPLB / IPR		tepérage d	ss besoins d	Repérage des besoins de production de matériels pédagogiques et programmation annuelle (cf. avenant convention cadre EN/Ikas/OPLB)	de matéri	iels pédag	logiques I/Ikas/OP	[9]	
STRUCTURATION QUALITATIVE DE L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT DE ET EN BASQUE	Amélio d'entrée dans l'	Travail à l'amélioration des taux d'entrée en enseignement bilingue : - dispositif mutualisé de sensibilisation des parents à la scolarisation bilingue - conférences grand public	OPLB / IPR / IEN / DDEC : partenariat avec les assoc° de parents d'élèves et les collectivités			Diffusio d'un pack livret de	Diffusion aux parents des enfants en âge d'être scolarisés d'un pack de sensibilisation (enveloppe cadeau comprenant un livret de sensibilisation, un livre en langue basque et un CD) Cycle de conférences sur l'enseignement bilingue	s des enfr ation (en, n, un livre	fants en âge d'être scola weloppe cadeau comprer re en langue basque et ur Cycle de conférences sur l'enseignement bilingue	le d'être sadeau cor le basque le basque	scolarisés hprenant et un CD	F (
	p n n i i i	Travail à l'amélioration des taux de continuité le long du cursus : continuité CM2 - collège	OPB avec IEN, chefs d'étab, assoc° parents d'élèves			Réunions o	Réunions d'information/sensibilisation pour les parents et élèves de CM1/CM2	sensibilis s de CM1	ation pour	sel		
	Prévision des ressources enseignantes à mobliser	Programmation pluriannuelle des moyens d'enseignement du 1er degré	OPLB avec le concours de l'EN			Elaboration méthodologie	Mobilisation des données nécessaires		Expérimentation d'une programmation pluriannuelle	ntation e nation Jelle		

ENSEIGNEMENT : PROGRAMME DE TRAVAIL 2014-15

Domoino	Orientations	- Contract Commonwood	0+40,40,40	Actions et calendrier
Dolliallie	adoptées	riogialille alliuei retellu	IIITEI VEITAITIS	sept oct nov déc janv fév mars avril mai juin juil
	Constitution et	Actualisation annuelle de la base : données 2014-15	OPLB : avec concours Rectorat / IA / DDEC / Seaska	Transmission des données par les partenaires Almentation
	réactualisation annuelle			de la base
BASE DE DONNES ENSEIGNEMENT				Transmission des données par IIA Alimentation de la
	(cdalissements, creves, moyens	moyens Etat des lieux de l'enseignement en langue basque		
		Situation 2014-15 Evolution 2004 \Rightarrow 2014	OPLB	Production de aux partenaires Diffusion
Domaina	Orientations	Drogramme annual retenu	lntorvonante	Actions et calendrier

Gicago	Orientations	Drocess on market	0+400 a000 a0+a1				Actions et calendrier	et cale	ndrier			
Dollialle	adoptées	riogramme amuer retenu	illei vellailts	sept	oct	nov déc	: janv	fév	mars avril	il mai	juin	juil
		Suivi des programmes éditoriaux en cours	OPLB / IA : partenariat		•••••		Chan	: : Chantier permanent	: anent			
			avec le centre ikas		••••				••••			
	:	Mise en œuvre de la convention 2014-16					Chan	Chantier permanent	anent			
	Definition des programmes d'édition	lkas/Rectorat/OPLB	כן בטי ואפנוסומני ואמא		•••••	Mobilisat	ion du poste	supplén	Mobilisation du poste supplémentaire prévu dans la convention	dans la co	nvention	
PRODUCTION DE	de matériels	Miss on on the property of a position of a position of the pos				ပြ	Comité éditorial				Préparation et	et
MATERIEL PEDAGOGIQUE	⊒ ਙ	cadre entre Ikas et l'OPLB	OPLB / Ikas			Préser prog	Présentation du bilan et du programme d'activités	lan et du tivités		<u></u>	signature de avenant annuel	de Juel
	spécialisé dans la production	Définition des nouveaux programmes éditoriaux à lancer					Définition des programmes à lancer	Définition des programmes à lancer				
		Mise en oeuvre de la convention annuelle entre Ikas et EN	Rectorat/lkas						Demande HSE	, de		

ENSEIGNEMENT: PROGRAMME DE TRAVAIL 2014-15

Caisa	Orientations	indepos of the construction of the constructio	otac acyrotal			Ac	tions et	Actions et calendrier	rier			
	adoptées		iiitei veitaiits	sept o	oct nov	déc	janv f	fév ma	mars avril	l mai	juin	juil
	Susciter la pratique de	ns	OPLB / IEN : avec les conseillers pédagogiques des différentes filières	Examen croisé des demandes avec l'appel à projets culture	Instruction des demandes	Décisions Communication	uo	Suivi de l œuvre de	Suivi de la mise en œuvre des projets			
USAGE PERISCOLAIRE	la langue au sein des établissements scolaires, en dehors	Bilan de l'appel à projets 2014-15	OPLB : avec IEN et porteurs de projets	IA/CG								Bilan
	des cours	Définition des orientations et modalités du dispositif pour 2015-16	OPLB : avec Comité technique							Définition dispositif 2015-16		
		Lancement du dispositif d'appui 2015-16	OPLB								ancement dispositif	t

Comoing	Orientations	Drogram on an order	Internante				٨	Actions et calendrier	et cale	3ndrier				
DOIII	adoptées		IIII VEIIGIII	sept	oct	sept oct nov déc janv	déc		fév	fév mars avril mai	avril		juin	juil
CADRE DE LA	Alactor of reference									<u></u>				
	Adapter le caule pour					Ш	laboration d'une	d'une	Examen en	ue r	••••		••••	
Z	mise en conerence avec	mise en conerence avec Proposition d'une convention FN/OPIB	OPI B / FN		••••		proposition de	in de	AG de	<u></u>	••••	••••		
MATIERE	la politique linguistique						convention	ion	I'OPLB	a,	••••		••••	
D'ENSEIGNEMENT	globale				•••••		•		•••••	<u></u>	•••••		•••••	
					•••	•••	•••		•••			•••		





Bordeaux, le 23 janvier 2014

Monsieur le Président.

En septembre 2013 des élèves du lycée Bernat Etxepare de Bayonne ont manifesté le souhait, par courrier à mon attention, de passer l'ensemble des épreuves du baccalauréat en langue basque.

Comme je l'ai déjà indiqué les années précédentes, l'organisation des épreuves du baccalauréat est régie par des textes nationaux dont la modification ne relève pas de ma compétence.

J'ai donc sollicité le ministère de l'Education nationale sur ce sujet. Il résulte de l'analyse de la Direction générale de l'enseignement scolaire que la demande de généralisation des épreuves en langue basque rencontre des difficultés d'ordre technique et juridique.

Si le Directeur général écarte la possibilité d'accueillir favorablement cette demande, il confirme la dérogation accordée aux élèves basques de composer en langue basque dans certaines épreuves.

Les raisons faisant obstacle à la possibilité de composer en langue basque pour la totalité des épreuves du baccalauréat reposent sur un double fondement.

En premier lieu, il apparaît que les dispositions de l'article L 121-3 du code de l'éducation induisent des limites à l'utilisation des langues régionales qui ont été rappelées solennellement par la jurisprudence. Le Conseil constitutionnel (décision n°2001-456 DC du 27 décembre 2001) et le Conseil d'état (CE, 29 novembre 2002, syndicat national des enseignants du second degré) ont mis l'accent sur la nécessité de l'équilibre à sauvegarder par rapport à la primauté du français comme langue de l'enseignement, des examens et des concours.

En second lieu, le principe de l'égalité de traitement des candidats durant l'examen du baccalauréat doit être préservé, ce qui implique d'appliquer des règles identiques à tous les candidats engagés dans des cursus privilégiant l'apprentissage d'une autre langue que le français, qu'il s'agisse d'une langue régionale ou d'une langue étrangère.

Le Recteur

CAB.DP

Téléphone 05.57.57.38.06 Télécopie 05.56.24.19.44

ce.recteur@ac-bordeaux.fr

5, Rue Joseph de Carayon-Latour CS 81 499 33060 Bordeaux Cedex

Monsieur le Président Office public de la langue basque 2 allée des Platanes 64100 BAYONNE Par-delà ces raisons juridiques, j'ajoute, ce dont je vous ai fait déjà part, que la généralisation de l'utilisation de la langue basque pour les épreuves du baccalauréat se heurterait à des difficultés d'ordre technique dans l'organisation même de l'examen par l'académie de Bordeaux.

Ces motifs ne s'opposent pas, en revanche, à ce que les candidats qui le souhaitent composent en langue basque à certaines épreuves du baccalauréat.

Cette dérogation peut être appliquée aussi bien au premier qu'au second groupe d'épreuves du baccalauréat général et technologique. Elle sera à nouveau mise en œuvre pour la session 2014 et, sans qu'il soit besoin d'en renouveler la demande, aux sessions suivantes

Je vous confirme donc que je continuerai à appliquer cette dérogation selon les modalités précisées dans le tableau suivant :

	Epreuves comp	posées en basque
Etablissements	Histoire- Géographie	Mathématiques
Lycée publics avec	section bilingue	
Lycée René Cassin (Bayonne)	X	
Lycée Maurice Ravel (Saint-Jean-de-Luz)	X	KYLLOWE I
Lycée de Navarre (Saint-Jean Pied-de-Port)	Х	
Lycée privés sous contrat	avec section bili	ingue
Lycée Saint-Thomas (Saint-Jean-de-Luz)	X	
Lycée Saint-Joseph (Ustaritz)	Х	
Lycée privé d'enseig	nement immersif	
Lycée Bernat Etxepare (Bayonne)	X	Х

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la meilleure.

Bin weekahand



Bayonne, le 29 janvier 2015 Baiona, 2015eko urtarrilaren 29a

Monsieur Olivier DUGRIP Recteur d'Académie de Bordeaux 5 rue Joseph-de-Carayon-Latour BP 835 33060 BORDEAUX Cedex

<u>Objet</u> : demande d'extension aux SVT des possibilités de composer en langue basque pour les épreuves du Baccalauréat

Gaia: batxilergoko azterketak euskaraz idazteko aukera LBZ ikasgaiari hedatzeko eskaera

Monsieur le Recteur,

Errektore Jauna,

Comme vous le savez, depuis la session 2012 du baccalauréat, les élèves issus de la filière privée d'enseignement immersif ont la possibilité de composer en langue basque lors de l'épreuve des mathématiques, en plus de l'épreuve d'histoire/géographie. Cette extension fait suite aux travaux menés dans le cadre de l'orientation 7 du volet 2 relatif à la structuration qualitative de l'enseignement de et en langue basque, adopté à l'unanimité par les membres de l'OPLB en janvier 2008, laquelle pointait entre autre la nécessité d'élargir les possibilités de composer en langue basque pour les épreuves du Baccalauréat. Cette nécessité a également été inscrite dans la convention tripartite liant l'Education nationale, la fédération Seaska organisatrice de l'enseignement immersif en langue basque dans le réseau des ikastola, et l'OPLB, signée en juin 2009 et renouvelée pour trois ans en novembre 2012.

Cette question revient cette année encore à l'ordre du jour, notamment à l'heure du bilan de la convention tripartite Education nationale / Seaska / OP LB, avec la demande réitérée de Seaska d'étendre aux SVT la possibilité de composer en langue basque aux épreuves du bac pour les élèves issus de la filière immersive.

Dakizun bezala, 2012ko batxilergoko azterketa aldiaz geroztik, irakaskuntza pribatuko murgiltze sailetik atera ikasleek matematika azterketa euskaraz idazteko ahala dute, ordu arte historia/geografia azterketan bezala. Zabaltze hori, 2008ko urtarrilean EEPko kideek aho batez onartu zuten euskararen eta euskarazko irakaskuntzaren egituraketa kualitatiboari buruzko 2. ataleko 7. norabidearen ondorioa da. Horrek agerrarazten zuen batxilergoko azterketetan euskaraz idazteko aukera zabaltzearen beharra. Behar hori idatzia da Hezkunde Nazionalak, Ikastolen sarean murgiltze irakaskuntza antolatzen duen Seaska federazioak eta EEPk elkarrekin 2009ko ekainean izenpetu eta 2012ko hazilan arraberritu zuten hiru alderdiren arteko hitzarmenean.

Galde hori aurtengo aipagaien artean dugu berriz, bereziki gorago aipatua den hiru alderdien arteko hitzarmenaren bilana egiteko tenorean, Hezkunde Nazionala, Seaska eta EEPren artekoa hain zuzen. Izan ere, Seaskak galdatu du murgilte sailetik heldu diren ikasleei zabal dakien batxilergoko azterketetan euskaraz idazteko aukera Lurra eta Bizitzaren Zientzietara (LBZ) ere.

2, allée des Platanes - 64100 BAYONNE 2, Platanondoen etorbidea · 64100 BAIONA Tel. : 05 59 31 18 34 · Fax : 05 59 31 07 81 · E-mail : eep-oplb@mintzaira.fr
www.mintzaira.fr

L'an dernier, les élèves du lycée Bernat Etxepare de Iaz, Bernat Etxepare lizeoko ikasleek dei egin Bayonne vous avaient interpelés, le Ministre et vousmême, en demandant la généralisation des épreuves en langue basque. Vous aviez alors répondu que selon l'analyse de la Direction générale de l'enseignement scolaire, la généralisation des épreuves en lanque basque rencontrait des difficultés d'ordre technique et juridique. Vous évoquiez notamment l'article L 121-3 du code de l'éducation qui induit des limites à l'utilisation des langues régionales, par la jurisprudence, le Conseil constitutionnel et le Conseil d'état ayant mis l'accent sur la nécessité de l'équilibre à sauvegarder par rapport à la primauté du français comme langue de l'enseignement, des examens et des concours.

Il convient cependant d'apporter une nuance dans la demande portée aujourd'hui par Seaska et relayée par l'OPLB. En effet, cette demande ne porte pas sur la généralisation des épreuves en langue basque mais sur une extension du cadre dérogatoire actuel à la composition d'une matière supplémentaire (les SVT) en langue basque pour les élèves de la série S, sans remettre en cause la primauté du français comme langue d'examen.

Concernant la faisabilité d'une telle extension, quatre professeurs bascophones de SVT en lycée et n'enseignant pas dans la filière Seaska, sont aujourd'hui identifiés par le chargé de mission langue basque de l'enseignement secondaire comme étant en capacité d'assurer en toute équité la correction des copies des élèves concernés, soit une trentaine d'élèves pour cette année. Il s'agit de Laida ETCHEMENDY, professeur au lycée de Navarre à Saint-Jean-Pied-de-Port, Pettan HAICAGUER. professeur au lycée de Soule à Chéraute, Jon EYHERABIDE et Daniel OLCOMENDY, professeurs au lycée St Louis Villa Pia de Bayonne

A l'heure où nous travaillons avec les représentants de Seaska et de l'Education nationale au renouvellement de cette convention tripartite, je souhaite appeler votre attention sur les crispations importantes qui pourraient survenir à nouveau autour de cette question.

Je reste à votre disposition pour m'en entretenir avec vous si vous le souhaitez, ainsi que pour apporter toute contribution que vous jugerez utile en la matière.

zizueten Ministroari eta zuhaurri, galdeginez azterketak euskaraz idazteko aukera ikasgai orotara zabaldua izan lekien. Orduan erantzun zenien Eskola Gaietako Zuzendaritza Orokorrak horretarako zailtasun tekniko eta juridikoak kausitzen zituela. Jurisprudentziaren eraginaz eskualdeetako hizkuntzen erabilerarako mugak ezartzen dituen Hezkuntza Kodeko L 121-3 artikulua aipatu zenuen bereziki, Konstituzio Kontseiluak eta Estatu-Kontseiluak agerian ezarri baitzuten frantsesak irakaskuntza, azterketa eta konkurtsoen hizkuntza gisa duen gehientasuna bermatzeko beharra.

Bizkitartean, EEPk helarazten dizun Seaskako galde berriak narbadura badu. Izan ere, ez da euskara azterketa orotara zabaltzeari buruzko galdea, baizik eta gaur egun dagoen baimen berezi bati esker onartu kuadroa zabaltzeari buruzkoa, bertze ikaskagai bat (LBZ) euskaraz idazteko aukera irekiz S saileko ikasleentzat, Frantsesaren gehientasuna zalantzan ezarri gabe

Halako zabaltze baten egingarritasunari dagokionez, bigarren mailako irakaskuntza misio kargudunak lizeoko lau LBZ irakasle begiztatu ditu, Seaska sailean irakasten ez dutenak eta haren arabera gai direnak zuzentasunez delako ikasleen azterketa kopiak zuzentzeko. Hogeitamar bat ikasle lirateke aurten. Irakasleak honako hauek lirateke : Laida ELaida ETCHEMENDY, Donibane Garaziko Nafarroako lizean irakasle, Pettan HAICAGUER, Xiberoko lizeoan irakasle, Sohütako EYHERABIDE eta Daniel OLCOMENDY, Baionako Villa Pia lizeoan irakasle.

Seaska eta Hezkunde Nazionaleko ordezkariekin hiru alderdiren arteko hitzarmen horren berritzen ari garen garai hauetan, ohartarazi nahi zintuzket gai horrek xifridura gorria sor dezakeela.

Gai hori zurekin aipatzeko prest naukazu, bai eta beharrezkoa irudituko litzaizukeen bertze edozein ekarpen egiteko prest ere.

Ne doutant pas d'un accueil favorable de votre part, Begi onez hartuko duzulakoan, anartean, onar dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le itzazu, Errektore jauna, nire agurrik adeitsuenak. Recteur, l'expression de mes salutations les plus cordiales.

Le Président de l'Office Public de la Langue Basque Euskararen Erakunde Publikoko Lehendakaria Publikoko Lehendakaria

François MAÏTIA





Bordeaux, le | 6 FEV. 2015

Monsieur le Président,

Rectorat

Direction des examens et concours

DEC/HR/15/02-235

Par courrier du 29 janvier 2015 vous rappelez que depuis la session 2012 du baccalauréat, les élèves issus de la filière privée d'enseignement immersif ont la possibilité de composer en langue basque lors de l'épreuve de mathématiques.

Cette modalité accordée à titre dérogatoire aux élèves du lycée Bernat Etxepare de Bayonne est maintenue pour la session en cours et les suivantes.

Affaire suivie par H. ROIDOR

Vous sollicitez par ailleurs l'extension de cette dérogation à l'épreuve de SVT du baccalauréat général, série S.

Comme je l'ai indiqué dans mon précédent courrier en date du 23 janvier 2014, je ne

Téléphone

05 57 57 38 00

Fax

05 57 57 35 11

ce.dec@ac-bordeaux.fr

5 rue Joseph

de Carayon-Latour CS 81499 33060 Bordeaux Cedex

suis pas en mesure de répondre favorablement à votre requête ; Les raisons faisant obstacle à votre demande d'extension reposent sur le double

fondement exposé dans mon courrier pré cité et précisé ci-dessous. En premier lieu, il apparait que les dispositions de l'article L 121-3 du code de l'éducation induisent des limites à l'utilisation des langues régionales qui ont été rappelées solennellement par la jurisprudence. Le Conseil constitutionnel (décision n°2001-456 DC du 27 décembre 2001) et le conseil d'état (CE, 29novembre 2002,

syndicat national des enseignants du second degré) ont mis l'accent sur la nécessité de l'équilibre à sauvegarder par rapport à la primauté du français comme langue de l'enseignement, des examens et concours.

En second lieu, le principe de l'égalité de traitement des candidats durant l'examen du baccalauréat doit être préservé, ce qui implique d'appliquer des règles identiques à tous les candidats engagés dans ce cursus privilégiant l'apprentissage d'une autre langue que le français, qu'il s'agisse d'une langue régionale ou d'une langue étrangère.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma meilleure considération

Monsieur le Président de l'office Public de la Langue Basque 2 allée des Platanes 64100 Bayonne

Domeine	Orientations	Due announce announce material	Intonomento					Action	s et ca	alendrie	r			
Domaine	adoptées	Programme annuel retenu	Intervenants	sept	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil
VOLET 1 PROGRAMMATION PLURIANNUELLE: DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT DE ET EN BASQUE	Développement de l'offre d'enseignement en langue basque : couverture territoriale et continuité de l'offre	Enseignement public 1er degré : procédure en 2 temps Temps 1 : contact avec les maires Bayonne Biarritz Anglet Bassussary Saint-Pierre-d'Irube Saint-Jean-de-Luz Souraïde RPI Larceveau RPI Arbérats-Arbouet-Etcharry Iholdy RPI Licq - Laguinge RPI Viodos Garindein Temps 2 : examens de faisabilité dans les sites convenus Enseignement public 2nd degré : continuité en lycée Lycée du Pays de Soule de Chéraute (secteur de Mauléon / Tardets)	OPLB / IA OPLB : avec IEN, collectivités, chefs d'étab, IA : décision OPLB : avec IPR, chefs d'établissements Rectorat : décision	Contact: les ch d'éta	Conta maire pr	cts avec les : accordéalable	es d n et mesu nande de hilles	et Desite rec	n et li	Décisions nspection académie				
		Enseignement privé confessionnel 1er degré : examens de faisabilité • sites à définir avec la DDEC Enseignement privé confessionnel 2nd degré : continuité en collège • collège Stella Maris d'Anglet	OPLB : avec DDEC / OPLB : avec DDEC / chefs d'établissement		m	nformati° e nesure dd es famille	e _{Bilar}	sit° re	écis° ctorat					
		Enseignement public : formation à la langue basque des enseignants souhaitant exercer en langue basque	OPLB : avec IA		l 		-y1					n du plar es ensei	n de form gnants	ation
		Enseignement organisé par la fédération Seaska: Accompagnement technique des projets d'ouverture de nouveaux sites d'enseignement (sur sollicitation de Seaska)	OPLB		Ac	compagn	ement tec	hnique						

	Orientations							Actions	s et ca	endrie	•			
Domaine	adoptées	Programme annuel retenu	Intervenants	sept	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil
VOLET 1 PROGRAMMATION PLURIANNUELLE: DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT DE ET EN BASQUE	Développement de l'offre d'enseignement en langue basque : couverture territoriale et continuité de l'offre	de-Port • Repérage de nouveaux sites d'enseignement professionnel publics en concertation avec l'Inspection académique : Greta Bayonne	OPLB : avec IPR,	Formali- sation de li demande d'ouverture pour la RS n+1 par les chefs d'étab.	fais	ides de sabilité vec les chefs 'étab.	Bilan et proposition d'ouvertur	ns Rect	cis° torat		Productic	l l		
		Bilan de l'évolution de l'offre d'enseignement bilingue après mesures	OPLB								du bilan			
		Compétences à atteindre et programmes : : collège : solliciter le MEN pour définir et officialiser les compétences et niveaux à atteindre en palier 1 et 2 lycée : solliciter le MEN pour définir et officialiser les compétences et niveaux à atteindre Procédures d'évaluation :	OPLB : sollicitation du ministère MEN : décision				llicitation d							
VOLET 2		CM2 : mise en œuvre des évaluations 2015- 16 dans l'ensemble des écoles publiques et privées confessionnelles	IA avec IEN / DDEC								Réalisatio évaluat		Transmis résulta	
PROGRAMMATION PLURIANNUELLE: STRUCTURATION	Orientation 1 : définition des compétences à atteindre et mise en	Palier 1 collège : mise en œuvre des évaluations 2015-16 dans l'ensemble des collèges des 3 filières	IA avec IPR								Réalisati évalua	tions	Transmis résulta	
QUALITATIVE DE L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT	œuvre des procédures d'évaluation et de certification	Palier 2 collège : conception et expérimentation des évaluations 2015-16 dans un échantillon de collèges des 3 filières	IA avec IPR			Concep	tion des év	/aluation	s	l'éval	érimentat uation du angue en	ı niveau		
DE ET EN BASQUE		Procédures d'examen : solliciter le ministère de l'Education nationale afin d'ouvrir la possibilité de présenter la langue basque au titre de la LV1	OPLB : sollicitation du ministère MEN : décision			So	llicitation d	u MEN						
		Diplômes du baccalauréat et du brevet national des collèges : solliciter le ministère de l'Education nationale pour inscrire la mention bilingue françaisbasque pour tous les élèves ayant suivi un cursus bilingue	OPLB : sollicitation du ministère MEN : décision			So	ollicitation o	du MEN						
		Dispositif temporaire de délivrance d'attestation de suivi d'un cursus bilingue ou immersif en fin de terminale	Rectorat									attestatio lèves ba	ance des ns à tous cheliers d bilingue	

Domaine	Orientations	Programme annuel retenu	Intervenants					Action	s et cal	endrie	•			
Domaine	adoptées	r rogramme annuer retenu	intervenants	sept	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil
	formation des en-	Travail avec l'ESPE à la prise en compte de la dimension bilingue dans tous les dispositifs de formation continue et initiale des enseignants en langue régionale et en français	ESPE											
	Orientation 3 : production d'un document d'orientation pour l'organisation des enseignements dans les établissements bilingues du 1er degré	Diffusion du document cadre	IA	anr dire	fusion nuelle aux cteurs coles									
VOLET 2 PROGRAMMATION PLURIANNUELLE: STRUCTURATION QUALITATIVE DE	Orientation 4 : mise en œuvre d'un nouveau mode opératoire pour la préparation des décisions d'attribution et retrait des moyens d'enseignement pour les écoles bilingues à parité horaire	Mise en œuvre habituelle (préparation de la RS 2016)	IA						Réunion concerta IA/OPL sur les projets o mesure	at° B de	isions In: d'acadé			
L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT DE ET EN BASQUE		Accompagnement et suivi des expérimentations en cours dans l'enseignement public : Ascain, Saint-Jean-Pied-de-Port, Biarritz Alsace, Larressore, Guéthary, Jatxou, Arbonne, Saint-Jean-de-Luz.	IEN			Accom	pagneme	nt perma	anent			Evaluation mentation GS		е
	Orientation 5 : expérimentations	Suivi et évaluation des expérimentations dans les		İ —		A					F	valuatior	ı de	7
		établissements du 1er degré de l'enseignement privé confessionnel	IEN			Accom	oagneme	nt perma	inent			mentation GS		е
	pédagogiques nécessitant l'augmentation du	Politique incitative de développement des expérimentations :												
	nombre d'heures d'enseignement en basque dans les sections bilingues du 1er degré	Action d'information des équipes enseignantes pour présentation du protocole et sensibilisation aux bénéfices de l'augmentation des quotités horaires en basque	OPLB avec IA		rmation d équipes seignante									
		Appui technique aux équipes enseignantes	IEN en association étroite avec OPLB		mpagner echnique	nent]	Décisi° . en lien				
		Traitement des demandes d'expérimentation pour la rentrée scolaire 2016	IA: décision				t des der ar les éco			avec la carte colaire				

Domeine	Orientations	December of the second					-	Actions	s et ca	endrie	•			
Domaine	adoptées	Programme annuel retenu	Intervenants	sept	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil
	Orientation 6 : convention Education Nationale / Seaska / OPLB	Renouvellement de la convention Signature de la nouvelle convention 2015-2018 Mise en œuvre de la nouvelle convention	OPLB / Rectorat-IA / Seaska	rédaction				e Ré	éunions d	le mise er nouvelle			vi de la	
VOLET 2 PROGRAMMATION PLURIANNUELLE: STRUCTURATION QUALITATIVE DE L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT DE ET EN BASQUE		Elargir le vivier d'enseignants aptes à enseigner leur discipline en langue basque : • dispositif de veille permanente • sollicitation du MEN pour élargissement de la bivalence au CAPES de basque à d'autres matières (SVT, mathématiques, EPS, arts plastiques) Axe 2 : préparer par la formation les enseignants	Rectorat IA-DASEN en associat° avec OPLB Rectorat : décision IA-IPR : veille permanente OPLB : sollicitation MEN	ens par le no	hefs éta repéraç seignan tir à la es créat buveau	nts devan retraite e tions de x postes	Dépôt t deman par le chef d'éta	et et sit° des des des s s b	Décis°: ectorat Décis°: ectorat	c enseigna	ants			
	volontaires à pouvoir dispenser l'enseignement de leur matière en langue basque • dispositif permanent de formation pour les enseignants volontaires (modules) Rectorat : IPR						complén		pour ens	écessitan eigner en	t e	tification capacité nseigner ngue bas	à en	
		 formation à la langue basque des professeurs du 2nd degré de l'enseignement privé confessionnel repérés lors de l'enquête réalisée en avril 2015 	Rectorat / DDEC / OPLB	3		Elabo	ration et a	activatio	n du plan	de forma	tion			

	Orientations	Programme annuel retenu	Intervenants					Actions	s et cal	endrie	r			
	adoptées	Frogramme annuer retenu	intervenants	sept	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil
		Axe 3 : accompagner l'augmentation progressive des quotités horaires dispensées en basque par la mise en place de dispositifs adaptés en matière d'examens et matériel pédagogique												
VOLET 2	Orientation 7 : mise en œuvre d'un plan de consolidation de l'enseignement bilingue dans le secondaire par l'augmentation des heures dispensées en langue basque	 produire des sujets libellés en langue basque pour les épreuves d'histoire- géographie faisant déjà l'objet d'une composition en basque élargir les possibilités de composer en langue basque pour les épreuves du Brevet et du Baccalauréat 	Rectorat, avec MEN (Administration centrale en charge de la réglementation des examens)											
PROGRAMMATION PLURIANNUELLE: STRUCTURATION QUALITATIVE DE L'OFFRE		 orienter les productions de matériel pédagogique à venir au regard des besoins générés par l'élargissement en langue basque à de nouvelles matières dans l'enseignement public 	lkas / OPLB / IPR								pédagog dre EN/Ik			
D'ENSEIGNEMENT DE ET EN BASQUE		dispositif mutualisé de sensibilisation des	OPLB / IPR / IEN / DDEC : partenariat avec les assoc° de parents d'élèves et les collectivités			d'	Diffusior un pack livret de s	n aux par de sensik sensibilis	ents des bilisation ation, un	(envelopp livre en la Cycle d	en âge d'ê pe cadeat angue bas de confére ignement	u compre sque et u ences su	nant un n CD)	
	3	Travail à l'amélioration des taux de continuité le	OPB avec IEN, IA-IPR, chefs d'étab, assoc° parents d'élèves			Ré				oilisation p CM1/CM2			J	
	Prévision des ressources enseignantes à mobliser	-3 ,	OPLB avec le concours de l'EN				ooration odologie	des d	lisation onnées ssaires	Expér progr pluri	imentatio d'une ammatior annuelle	n 1		

Domaine	Orientations	Programme annuel retenu	Intervenants						ctions	et cal	endrie	•			
Domaine	adoptées	r rogramme annuer retenu	intervendints	sept		no	v (déc	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil
	Constitution et réactualisation annuelle d'une base de données	Actualisation annuelle de la base : données 2015-16	OPLB : avec concours Rectorat / IA / DDEC / Seaska	doni		les									
BASE DE DONNES ENSEIGNEMENT	enseignement 1er et 2ème degrés (établissements, élèves, moyens d'enseignement)	Etat des lieux de l'enseignement en basque : Situation 2015-16	OPLB	Produ	uction de		onomi	ission]						
	- '	Evolution 2004 ⇒ 2015		l'état	des lieux	aux	parte	enaires	Diffus	ion					
		Suivi des programmes éditoriaux en cours	OPLB / IA : partenariat avec le centre Ikas					:		itier perm					
PRODUCTION DE	Définition des programmes d'édition de matériels	Mise en œuvre de la convention 2014-16 lkas / Rectorat / OPLB	OPLB / Rectorat / Ikas	•			Mobil	isation	Chan	tier perm] ns la con	vention	7
MATERIEL PEDAGOGIQUE	pédagogiques et accompagnement du centre Ikas, opérateur spécialisé dans la	Mise en œuvre de l'avenant annuel à la convention cadre entre lkas et l'OPLB	OPLB / Ikas				Pré	ésentat		lan et du			Pr si	éparation gnature d enant anr	de
	production	Définition des nouveaux programmes éditoriaux à lancer	lkas avec OPLB, IEN, IPR, DDEC, Seaska, AEK					définiti	editorial : on des es à lanc	er					
	Susciter la pratique de	Suivi de l'appel à projets 2015-16	OPLB / IEN : avec les conseillers pédagogiques des différentes filières	Exame croisé d demand avec l'appel projets culture	es Instru à dema	uction les andes	<u> </u>	cisions			i de la m vre des p				
USAGE	la langue au sein des établissements	Bilan de l'appel à projets 2015-16	OPLB : avec IEN et porteurs de projets	IA/CG											Bilan
PERISCOLAIRE	scolaires, en dehors des cours	Définition des orientations et modalités du dispositif pour 2016-17	OPLB : avec Comité technique									Dé dis 20	finition spositif)16-17		
		Lancement du dispositif d'appui 2016-17	OPLB											ancemei dispositif	
CADRE DE LA POLITIQUE EN MATIERE D'ENSEIGNEMENT	Adapter le cadre pour mise en cohérence avec la politique linguistique globale														